

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 AVRIL 2009 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(25)

Présidence : M. Jean-Jacques Marti

Présents : 80 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusé : -

Absent : -

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
Mme Katharina Karlen Moussa
M. René Marty
M. Dimitri Sudan
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 27 avril 2009

Ordre du jour

Le Président a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, ainsi que les représentants de la presse et le public présent dans les tribunes. Il constate que la convocation du 27 mars 2009, contenant l'ordre du jour, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques d'ordre formel ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président ;
2. Approbation du procès-verbal n° 24 de la séance du 17 février 2009 ;
3. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2009 au 14 mai 2010 ;
4. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2009 au 14 mai 2010 ;
5. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. John Clerc ;
6. Election d'un membre de la commission de l'Edilité en remplacement de Mme Özlem Tokay ;
7. Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local – message n° 44 ;
Rapport de la Commission de l'Edilité
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
8. Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation – message n° 10 bis ;
Rapport de la Commission spéciale
Rapport de la Commission de l'Edilité
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
9. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge de la patinoire de Saint-Léonard – rapport n° 5 ;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 39 non impérative de Mme Catherine Rouvenaz (Verts) et de 17 cosignataires lui demandant de supprimer tous les distributeurs "Selecta" du territoire communal ;

Séance du 27 avril 2009

Ordre du jour (suite)

11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 41 non impérative de M. Laurent Thévoz (Verts), et de 24 cosignataires, lui demandant de prendre contact avec tous les partenaires intéressés à développer des activités sportives favorisant la convivialité et l'intégration ;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 42 non impérative de M. Louis Castella (UDC) et de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier la faisabilité d'un réseau de chauffage à distance utilisant les énergies renouvelables ;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 43 non impérative de M. Christian Morard (PDC) et de 26 cosignataires lui demandant d'étudier une série de mesures pour favoriser la construction d'habitations écologiques ;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 44 non impérative de MM. Christoph Allenspach (PS), Laurent Moschini (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant de présenter un rapport concernant l'assainissement du site de La Pila ;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 49 non impérative de M. Daniel Gander (UDC) et de 6 cosignataires lui demandant de chercher des partenaires privés pour parrainer l'éclairage additionnel durant la période des fêtes et d'étudier la réduction de la durée de cet éclairage additionnel ;
16. Décision quant à la transmission des postulats :
 - n° 14 de Mme Catherine Nusbaumer (PS) et de MM. Christoph Allenspach (PS), Thierry Steiert (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner de manière systématique les possibilités d'intensifier et d'améliorer les collaborations avec des commune voisines en présentant les avantages et les obstacles des différentes options ;
 - n° 15 de M. Thierry Gachet (PDC), au nom du groupe démocrate-chrétien, demandant au Conseil communal d'examiner l'opportunité d'un plan de désendettement total de la Commune ;
17. Réponses aux questions :
 - n° 101 de M. Claude Schenker (PDC) relative à la résolution adressée le 18 décembre 2007 au Conseil d'Etat, concernant le déséquilibre budgétaire chronique de nature essentiellement structurelle de la Ville ;
 - n° 102 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'ACLF ;
 - n° 104 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative à l'échelle des traitements ;
18. Divers
(Allocution de fin d'année présidentielle).

Séance du 27 avril 2009

**1. Communications du
Président**

Le Président remarque que personne n'est excusé. "Nous siégeons donc au complet. Je me demande bien pourquoi ? ! "

Le Président précise qu'on a enregistré la démission de M. S. Galley. Lui succède M. J. Pinho Andrade.

M. Jaime Pinho Andrade (UDC) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président annonce ensuite que Mme O. Tokay a également démissionné. C'est Mme E. Strozzi qui a été appelée à lui succéder.

Mme Elena Strozzi (Verts) se présente à ses collègues qui l'applaudissent.

Le Président souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux collègues.

Le Président rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 24 de la séance du 17 février 2009

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

3. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2009 au 14 mai 2010

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit.

Discussion

M. Maurice Page (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture reconnaît toute l'importance du rôle du Président de notre Conseil, puisque des représentants de notre groupe ont déjà assumé cette charge à plusieurs reprises. Nous vous présentons la candidature de Mme E. Heimgärtner qui siège en notre sein depuis 2006. Agée de 51 ans, elle a une formation universitaire dans le domaine littéraire, complétée d'une formation en gestion d'entreprise. Elle travaille comme indépendante depuis une vingtaine d'années. Elle possède un bureau de conseillère d'entreprises et siège également à la commission de gestion d'une importante œuvre d'entraide suisse. En outre, depuis cette année, elle gère deux commerces dans son quartier de La Neuveville. Eva est également fort connue, parce qu'elle est active depuis très longtemps dans de nombreuses associations à Fribourg et au-delà dans notre pays. Elle assume le secrétariat du Parti chrétien-social canto-

Séance du 27 avril 2009

Election à la Présidence du
Conseil général pour la pé-
riode du 15 mai 2009 au 14
mai 2010 (suite)

nal et est membre de la Commission consultative pour la conservation du patrimoine et de la Commission de l'aménagement de la Ville de Fribourg.

Le PCSO vous remercie d'ores et déjà de votre soutien à son élection à la présidence."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical soutiendra la candidature de Mme E. Heimgärtner. Il estime justifié que cette charge revienne au PCS.

Mme Heimgärtner, vous succédez à un Président qui a fait l'unanimité. Cela lui a même valu un article élogieux dans la presse. J'en profite pour remercier J.-J. Marti de son travail de Président. Sa précision, sa concision et son impartialité ont fait de lui le Président que l'on aurait aimé garder une année de plus. Grâce à lui, nous savons qu'il est possible de terminer à 22.30 heures. Au nom de tous, je tiens à vous dire, M. le Président, un grand merci. Avec un tel modèle, Mme Heimgärtner, vous ne pouvez être qu'une excellente Présidente."

Le Président déclare :

"Merci Madame."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	79
Bulletins rentrés	79
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	72
Majorité absolue :	37

Mme Eva Heimgärtner est élue avec 69 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : Mme Christel Berset, M. Claude Schenker, M. Rainer Weibel.

Le Président félicite Mme E. Heimgärtner de sa brillante élection. *"Je vous souhaite beaucoup de satisfaction, Mme la Présidente, dans l'accomplissement de votre nouveau mandat."*

Le Président remet à la Présidente élue un bouquet de fleurs.

La Présidente élue remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne par cette élection.

Séance du 27 avril 2009

4. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 15 mai 2009 au 14 mai 2010

Le Président s'exprime comme suit :

"Maintenant que les scrutateurs ont fait leur échauffement, nous pouvons passer à la deuxième élection. Il y a deux candidats, cette fois. Les choses se compliquent !"

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Depuis de nombreuses semaines, le suspense est total. Le parti socialiste a toujours eu une communication transparente, puisqu'il a constamment déclaré qu'il présenterait un candidat si les 'Verts' renonçaient à se lancer dans la course. Le nom de ce candidat était connu, tout simplement du fait qu'au sein de notre groupe, nous disposons de la personne possédant toutes les qualités requises pour l'exercice de la fonction de vice-président. Il s'agit de notre collègue L. Moschini.

Il est né le 15 juin 1970 à Fribourg, ville dans laquelle il a toujours vécu. Marié, M. Moschini est père de deux enfants. De formation avocat, il est depuis 2001 substitut du procureur général au sein du Ministère public de l'Etat de Fribourg. Son cursus politique a commencé en décembre 2001 avec son élection au Conseil général. Depuis, il est l'un des piliers forts de notre groupe. Il est membre de la commission de l'Edilité depuis octobre 2002.

L. Moschini possède tous les atouts d'un futur président de notre parlement. Il est compétent, rapide, éloquent. Il a une grande capacité d'analyse et un sens du jugement sans faille.

Un élément le distingue tout particulièrement : il ne briguera pas la dernière présidence de la législature avec des arrière-pensées électorales. Il ne sera en effet pas candidat au Conseil communal en 2011. Son seul et unique but est de se mettre au service de notre cité et de remplir au mieux la tâche de Président du Conseil général. Merci Laurent de ta disponibilité !

Dans cette salle, certains de nos collègues dénoncent l'appétit du parti socialiste. Les chiffres nous permettent de replacer ces propos dans un contexte plus objectif. Depuis l'institution de la fonction de Président du Conseil général, en 1982, il y a eu neuf Présidents démocrates-chrétiens, sept socialistes, six libéraux-radicaux et six chrétiens-sociaux, y compris notre Présidente fraîchement élue. Les comptes sont donc vite faits. Si le candidat PDC est élu ce soir, nous arriverons ainsi à dix présidences démocrates-chrétiennes, contre sept PS, six PLR et six PCS, dans un contexte où la gauche est majoritaire au Conseil communal et où les deux blocs étaient à égalité jusqu'au moment où un membre de ce Conseil a changé de côté en cours de législature. J'espère que ce collègue se rappellera au moins ce soir qu'il a été élu à cette assemblée par la gauche. Son choix fausse les rapports de force que l'électorat a voulus.

Je vous invite à apporter votre soutien à notre candidat."

Séance du 27 avril 2009

Election à la Vice-Présidence
du Conseil général pour la
période du 15 mai 2009 au 14
mai 2010 (suite)

Mme Sandra Daguet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir et l'honneur de vous présenter M. T. Gachet comme candidat à la Vice-Présidence du Conseil général. Agé de 37 ans, M. Gachet est licencié en droit de l'Université de Fribourg, mention bilingue et droit européen. Il est avocat, inscrit au barreau de Fribourg depuis 2002. Homme au sens politique aiguisé, il a eu très tôt l'occasion de mettre à profit son talent, gravissant notamment tous les échelons des jeunes démocrates-chrétiens, de la présidence des JDC de la ville de Fribourg, en passant par la présidence des JDC cantonaux de 1996 à 2000, à celle des JDC suisses de 2000 à 2002.

Conseiller général depuis le début de la législature et membre de la commission de l'Informatique, M. Gachet a repris avec brio la présidence de notre groupe en 2007. Comme il a su rassembler les différents courants du PDC – acte pas toujours aisé et que l'on peut même qualifier d'exploit – il saura, à n'en pas douter, favoriser un débat démocratique et constructif au sein de notre assemblée.

M. Gachet a toutes les qualités requises pour assumer la Vice-Présidence, puis la Présidence du Conseil général. Nous vous encourageons à soutenir sa candidature."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"Le groupe libéral-radical est un petit groupe, même le plus petit des petits groupes. Il est donc sensible aux revendications des petits groupes et des minorités. En conséquence, si l'UDC ou le groupe des 'Verts' avait présenté un candidat apte à prendre cette charge, le parti libéral-radical l'aurait soutenu. Mais voilà : il n'y a pas de candidature des 'Verts', ni de l'UDC.

Il faut dès lors appliquer une autre règle. Celle qui s'applique, c'est celle de l'alternance. Nous aurons une Présidence de gauche. Nous estimons justifié que la Vice-Présidence soit de droite. C'est pour ces motifs que le groupe PLR soutiendra la candidature de M. T. Gachet."

Nous prions M. L. Moschini de ne pas voir dans ce choix un préjugé contre sa personne. Au contraire, au vu de toutes les qualités évoquées par Mme A. Burgener Woeffray, nous pensons que vous auriez dû vous présenter à la Commission financière. Vous auriez pu y faire valoir, pendant plusieurs années, vos qualités. Tout le monde vous en aurait été gré. C'est très regrettable."

M. Maurice Page (PCSO) déclare ce qui suit :

"Les personnes qui se sont exprimées jusqu'ici ont toutes insisté sur l'importance des compétences et de la qualité des candidats. Pour le groupe PCSO, M. L. Moschini possède toutes les compétences et toutes les qualités pour assumer cette charge. Le groupe chrétien-social/Ouverture soutiendra sa candidature."

La parole n'est plus demandée.

Séance du 27 avril 2009

Election à la Vice-Présidence
du Conseil général pour la
période du 15 mai 2009 au 14
mai 2010 (suite)

Le Président précise que compte tenu de l'équilibre des forces en présence, le scrutin pourrait s'achever au premier tour par une égalité de voix entre les candidats. Dans ce cas, il y aurait un second tour. Si au terme de ce second tour, il y avait toujours égalité de voix, l'intervenant procéderait à un tirage au sort, conformément à l'article 19, alinéa 2 LCo.

Vote

Il est dès lors procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	79
Bulletins rentrés	79
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	79

Majorité absolue : **40**

M. Thierry Gachet est élu avec 41 voix. (Applaudissements)

M. Laurent Moschini a obtenu 38 voix.

Le Président félicite M. T. Gachet de son élection et lui souhaite pleine satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle fonction.

ooo

5. Election d'un membre
de la Commission fi-
nancière en remplace-
ment de M. John Clerc

M. Dimitri Sudan, scrutateur-suppléant, remplace pour cette élection, Mme Katharina Karlen Moussa

Discussion

Mme Andrea Burgener Woeffray(PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme K. Karlen Moussa à la Commission financière. Licenciée es lettres de l'Université de Fribourg et âgée de 51 ans, Mme Karlen Moussa siège depuis 2007 au Conseil général et depuis 2008 au Bureau, en tant que scrutatrice.

Frau Karlen arbeitet seit mehreren Jahren als stellvertretende Geschäftsbereichsleiterin und Bildungsmanagerin im eidgenössischen Personalamt des eidgenössischen Finanzdepartementes. Sie verfügt über eine lange Berufserfahrung, zuerst während 10 Jahren im Sozialbereich, danach in Kaderfunktionen in der Kantonsverwaltung Freiburg. So war sie die erste Leiterin des kantonalen Büros für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen und danach Projektleiterin im kantonalen Amt für Personal und Organisation.

Séance du 27 avril 2009

Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. John Clerc (suite)

Sans être une spécialiste pointue en matière financière, Mme Karlen possède les compétences personnelles et l'expérience nécessaire pour exercer la fonction de membre de la Commission financière. Sa carrière professionnelle au sein des administrations publiques, ainsi que son expérience paraprofessionnelle dans les milieux associatifs ainsi que dans une PME lui donnent une bonne vision d'ensemble des outils de gestion et des enjeux financiers.

Nous vous invitons à voter pour elle et vous remercions de votre confiance."

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral-radical estime que Mme K. Karlen Moussa est une candidate apte à remplir cette charge. Il a donc décidé de ne pas s'opposer à son élection. Toutefois, à l'occasion de cette élection, le parti socialiste aurait pu calmer la crise que traverse la Commission financière, en présentant une personne prête à reprendre la présidence. Le groupe PLR regrette l'obstruction faite par le groupe PS et son manque d'ouverture. Cet entêtement est d'autant moins compréhensible que le parti socialiste, parti oh combien plus grand que le parti libéral-radical, compte en son sein des personnes tout à fait capables d'assumer cette mission. Le groupe socialiste n'a-t-il pas trouvé un candidat à la Vice-Présidence et donc à la Présidence du Conseil général, alors que cette dernière charge est tout aussi lourde que celle de la présidence de la Commission financière ! A croire que le PS n'a envie que des postes auxquels il n'a pas droit. Le goût de l'interdit rend l'objet combien plus désirable ! Espérons qu'un vent de paix soufflera lors de la séance du Bureau et qu'une solution pourra être trouvée pour la Commission financière."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	80
Bulletins rentrés	80
Bulletins blancs	15
Bulletin nul	0
Bulletins valables	65
Majorité absolue :	33

Mme Katharina Karlen Moussa est élue avec 54 voix.
(Applaudissements)

Ont obtenu des voix : M. Laurent Moschini (6), M. John Clerc (2), M. André Repond (2), M. Alexandre Grandjean (1).

Le Président adresse ses félicitations à Mme Katharina Karlen Moussa et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son nouveau mandat.

Séance du 27 avril 2009

6. Election d'un membre de la commission de l'Edilité en remplacement de Mme Özlem Tokay

Discussion

M. Rainer Weibel (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe des 'Verts' vous présente, comme candidate à la commission de l'Edilité sa nouvelle élue au Conseil général, Mme E. Strozzi qui succéderait à Mme O. Tokay qui a déménagé à Zurich. Mme Strozzi est d'origine tessinoise et a accompli ses études à Lausanne et à Berlin. Elle a obtenu un master en muséologie et est détentrice d'un diplôme d'ingénieur en environnement de l'EPFL. Parfaitement trilingue, elle vit à Fribourg depuis 1997 et a trois enfants.

Mme Strozzi a occupé diverses fonctions pour le WWF suisse, pour Pro Natura, pour l'ATE, notamment. Actuellement, elle est responsable de la campagne de l'ATE contre les poussières fines et donc pour l'installation de filtres pour les moteurs diesel. Elle a été membre de la coordination de l'Alliance climat. Prochainement, elle sera responsable romande de l'Initiative des Alpes.

Vous constatez que notre groupe vous présente une candidate possédant des qualités fort utiles pour la commission de l'Edilité. Je vous remercie de l'élire."

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	80
Bulletins rentrés	78
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	0
Bulletins valables	73
Majorité absolue :	37

Mme Elena Strozzi est élue avec 70 voix. (Applaudissements)

Ont obtenu une voix : M. John Clerc, M. Laurent Moschini, M. Rainer Weibel.

Le Président félicite Mme E. Strozzi de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle fonction.

ooo

7. Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local

Discussion générale et entrée en matière

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Lors de sa séance du 6 avril 2009, la commission de l'Edilité a accepté, par 7 voix sans opposition mais 2 abstentions, d'autoriser le Conseil communal à engager un montant de 200'000 francs pour la pour-

Rapport de la commission de l'Edilité

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

suite des études (seconde phase) en vue de l'établissement du dossier de révision générale du plan d'aménagement local. Au mois de décembre 2008, le Conseil général avait décidé de transférer cet investissement de la catégorie II à la catégorie III, dans le but d'obtenir une information meilleure grâce à la présentation d'un message spécifique.

Le 6 février 2009, la commission de l'Edilité a discuté des compétences du Conseil général dans le domaine du PAL et a dû constater, frustrée, qu'elles étaient nulles et que le seul pouvoir que le Conseil général détient est de dire, du point de vue financier, oui ou non au crédit d'étude. D'aucuns ont regretté que le programme de révision, certes consultable, et téléchargeable sur internet, n'ait pas été simplement joint en annexe au message. Ce sont encore plus d'informations que souhaitait obtenir la commission. M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'est dit prêt à fournir une information régulière au Conseil général, tout en respectant le cadre légal. Dans cette même ligne, la mise sur pied d'une soirée d'information sera étudiée. Cette soirée serait organisée hors du cadre légal.

Dans son état actuel, la révision du PAL en est au stade de l'établissement d'une vision politique, d'un concept général dans le cadre d'un processus largement consultatif. Elle en est encore dans une phase abstraite. Tout en respectant la législation sur les marchés publics, la Commune privilégiera le système des mandats parallèles et pluridisciplinaires.

La révision sera opérée, en s'adaptant aux planifications supérieures, comme le plan directeur cantonal et le plan directeur de l'agglomération.

En conclusion, au vu du système légal – même frustrant – et forte des promesses d'informations meilleures hors cadre légal – la commission de l'Edilité vous engage à voter conformément à la demande du Conseil communal, en faveur de ce crédit pour la révision générale du PAL."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

"La demande d'un crédit d'étude pour la révision générale du plan d'aménagement local fait l'objet d'une présentation explicite dans le message n° 44 du Conseil communal. Ce message relève notamment les carences du dossier actuel et les contraintes liées aux dispositions légales.

La Commission financière constate que le crédit de 200'000 francs est coûteux pour concrétiser les réflexions annoncées dans le message. Même s'il est difficile de chiffrer les charges financières effectives engendrées par la réalisation du projet, il est impératif de rester dans le cadre du crédit sollicité. Si des développements non prévus à ce jour devenaient nécessaires, le Conseil communal devra solliciter un nouveau crédit.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local."

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie les Présidents des Commission financière et de l'Edilité qui vous invitent tous deux à suivre les propositions du Conseil communal.

"Il est vrai que le PAL est un instrument essentiel et qu'il marque de son empreinte le développement d'une commune durant de nombreuses années. C'est pourquoi le Conseil communal a élaboré un message détaillé sur l'état à ce jour de la procédure de révision.

Toutefois, il tient à souligner que le but du présent message est uniquement de l'autoriser à disposer d'un montant lui permettant de mandater des spécialistes qui l'accompagneront pour la suite des travaux de révision du PAL. En effet, la législation cantonale prévoit que l'aménagement du territoire est de la seule compétence de l'Exécutif. Ce n'est donc pas le lieu, en tout cas ce soir, de mener un débat de fond sur le futur contenu du PAL de notre cité.

Je rappelle simplement que le montant qui est sollicité est un second crédit, le premier de 175'000 francs ayant été voté le 21 décembre 2004. Ce premier crédit a permis d'établir, avec l'aide du bureau Artemis le bilan du PAL actuel, l'état des lieux, ainsi que le programme de révision. Ce dernier document contenant notamment les objectifs généraux de la révision du PAL, est actuellement à l'examen auprès du SeCA. Je rappelle aussi que la population a pu se prononcer sur ce document, en particulier par le truchement des associations de quartier. Un certain nombre de prises de position ont d'ailleurs été envoyées durant cette consultation. Il s'agit de celles de quelques communes voisines (Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Guin et Marly), de celles de trois associations de quartier, de celles de trois partis politiques et enfin de celles de quatre autres associations diverses (Pro Velo, TCS, la SIA et les associations de commerçants du centre ville). Il est encore prématuré de vouloir donner les grandes lignes de ces observations, puisque nous avons reçu plusieurs de ces réponses tout récemment. Nous en avons même reçu encore une aujourd'hui.

Afin d'établir le dossier de révision générale du PAL, il s'agit de disposer de spécialistes qui puissent accompagner le Conseil communal et la commission d'Aménagement pour définir les orientations de la politique territoriale de la Commune à moyen et à long termes, puis d'établir un dossier final comprenant les différents plans directeurs, ainsi qu'un rapport explicatif, un nouveau règlement d'urbanisme et un plan d'affectation des zones. Ce dossier complet sera alors à nouveau soumis à l'Etat pour examen préalable, puis, avant l'adoption de ces documents par le Conseil communal, une information publique sera organisée. Enfin, les documents seront mis à l'enquête publique.

Il est évident que ce travail pluridisciplinaire devra être réalisé en étroite collaboration avec l'agglomération afin qu'il y ait une cohérence entre les réflexions concernant le développement du territoire de la ville et celui de l'agglomération. Une des pistes envisagées pourrait être d'avoir le même mandataire pour la Ville et pour l'agglomération qui, comme vous le savez, doit réviser son plan directeur..

Comme cela est mentionné, le crédit qui vous est demandé ce jour est un second crédit et non un deuxième. Cela correspond du reste au plan financier. En d'autres termes, cela signifie que pour le Conseil

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

communal, le montant sollicité devrait suffire pour accomplir l'ensemble des opérations restantes, d'autant plus qu'il reste encore à ce jour un solde de 50'239 francs sur le crédit voté en 2004. Si toutefois, il devait s'avérer que ce montant était insuffisant – cela dépend notamment des problèmes de coordination avec l'agglomération – il n'y aura pas de dépassement de ce crédit d'étude, mais bien, comme l'a dit le Président de la Commission financière, la présentation d'un nouveau message au Conseil général pour solliciter un éventuel crédit complémentaire.

Au nom du Conseil communal, je vous invite à accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

M. Bernard Baeriswyl (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"C'est avec attention que le groupe démocrate-chrétien a analysé le message concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la révision générale du plan d'aménagement local. L'article 33 de la LATeC stipule que le PAL doit être réexaminé et au besoin, modifié tous les quinze ans. Le PAL en vigueur, qui date de 1991, est un excellent outil de travail, mais il a fait son temps. Il mérite d'être revu et adapté aux circonstances et aux tendances actuelles. Notre groupe a donc accepté l'octroi de ce crédit d'étude à une large majorité, par 16 voix contre 2 et 1 abstention.

Il émet les remarques et observations qui suivent. Selon le message, le montant sollicité de 200'000 francs couvrira l'entier des frais pour la poursuite des études en vue de l'établissement du dossier de révision générale du PAL jusqu'à l'approbation par la DAEC. Comme il s'agit d'un mandat à caractère pluridisciplinaire, nous sommes toutefois un peu dubitatifs quant à ce montant. A ma connaissance, la Commune de Villars-sur-Glâne a demandé pour le même travail un crédit nettement plus élevé. Les services de l'édilité comptent-ils exécuter une bonne partie des prestations à l'interne, grâce à ses cadres qualifiés ? Si oui, et si cette solution permet de diminuer le coût des opérations, nous ne pouvons que nous en réjouir. Qu'en est-il du solde du crédit de 175'000 francs de la première phase ? Reste-t-il une somme disponible et utilisable pour cette seconde phase ?

La mise en soumission de ce mandat pluridisciplinaire est requise par la législation sur les marchés publics. N'aurait-il pas mieux valu procéder à cet appel d'offres avant la présente demande de crédit, pour éviter de devoir revenir solliciter une nouvelle demande de crédit de cette assemblée, au cas où aucune offre valable n'entrerait dans cette enveloppe de 200'000 francs ?

Vu les contacts certes préliminaires mais sérieux avec certaines communes voisines quant à une fusion, le moment est-il opportun pour entreprendre cette planification ? L'intérêt de plusieurs communes fusionnées n'est certainement pas égal à la somme des intérêts des communes individuelles. Il est vrai que le délai légal pour la révision court, mais ce fait ne devrait pas avoir comme conséquence qu'un nouveau PAL soit désuet, à peine approuvé. Nous demandons que cette question soit bien étudiée avant d'avancer trop loin dans le programme et nous demandons de veiller à une bonne harmonisation de cette planification avec les communes voisines. Cela est probablement assez aisé sur le plan technique, mais peut être bien plus ardu sur le plan politique. C'est avec ces remarques et recommandations que notre groupe accepte ce crédit."

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) déclare ce qui suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture accepte le crédit d'étude pour la révision générale du PAL. Cependant, nous regrettons évidemment que la législation de notre canton ne permette pas au législatif communal de se prononcer sur le contenu du PAL. En effet, finalement, c'est ce contenu du plan d'aménagement local, qui, dans les années à venir, aura des implications importantes en matière d'utilisation du sol, de transport, de circulation et aussi d'énergie, par le biais du Règlement d'urbanisme.

Toutefois, ce qui nous est demandé ce soir c'est bel et bien l'octroi d'un crédit d'étude. C'est à l'unanimité que le groupe PCSO acceptera ce crédit."

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste s'attendait à un message autre que celui qui nous est présenté par le Conseil communal. L'Exécutif se contente de quelques remarques critiques sur le PAL en vigueur, de citer les bases légales d'une révision et de décrire le processus envisagé. Cela reflète parfaitement l'attitude bien connue de l'Exécutif d'une stricte séparation des compétences des deux pouvoirs Exécutif et Législatif, telles qu'elles sont prévues par la loi. Dans le cas présent de la révision du PAL, ce principe de la séparation des pouvoirs est interprété de telle manière que le Conseil général n'aurait pas à se prononcer sur le fond du plan d'aménagement local puisqu'il n'est pas appelé à approuver ce document. Une fois de plus, pour le Conseil communal, le Conseil général ne saurait être le partenaire privilégié qu'il devrait être. Alors que le Conseil communal invite les milieux intéressés à participer à une commission générale pour la révision du PAL, donc à un débat, il refuse tout débat au Conseil général.

Il n'empêche que le groupe socialiste se permet d'émettre brièvement quelques remarques et commentaires sur ce programme de révision, un document qui n'a pas été annexé au message du Conseil communal. Nous constatons que ce programme, comme le PAL en vigueur, reste essentiellement un document de gestion et qu'il ne développe pas une réelle vision dynamique à même de guider et d'alimenter la révision générale. Ce document est ainsi largement insuffisant. Préalablement au lancement de la révision générale proprement dite, nous proposons que les démarches suivantes soient entreprises :

1. *dresser un bilan/constat du plan d'aménagement actuel en relation avec le développement réel de l'urbanisme depuis 1980;*
2. *opter pour la bonne échelle de planification 'Agglomération ou Commune' pour éviter les doublons;*

Alors que le plan directeur de l'agglomération constitue désormais le document fondamental de la planification directrice communale, aucune analyse critique de ce PD aggro n'est prévue.

3. *développer une vision participative, voire même établir une charte pour la participation des milieux intéressés;*

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

Il s'agira de définir clairement les modalités d'information et de participation des groupes d'intérêts et de l'ensemble de la population. En ce sens, se limiter aux consultations publiques et à la participation de la commission d'Aménagement est notoirement insuffisant.

4. *définir des objectifs stratégiques prioritaires, contenant des projets concrets clairement localisés et réalisables, y compris du point de vue financier, sur un terme de 10 à 15 ans.*

Force est de constater l'absence d'une stratégie de développement urbain, prenant notamment en considération la croissance démographique, puisque l'agglomération prévoit d'accueillir 20'000 habitants supplémentaires. Il s'agirait de prendre en compte ce facteur sur l'emploi, sur le développement des zones d'activités, sur les infrastructures qui devront répondre aux besoins d'une ville de la taille prévue, ainsi que sur le calcul des espaces à construire, voire sur la nécessaire diversification des constructions au centre ville et dans certains quartiers d'habitation. Quelle sera l'impact sur la mobilité de cette densification des affectations ? La desserte en transports publics, de même que la mobilité douce, seront-elles assurées ?

5. *mener des réflexions quant à la cohérence entre le développement des surfaces bâties et les diverses activités et la vie sociale;*

Comment ce processus intégrera-t-il la dimension et l'impact sociaux ? Le chapitre consacré à la qualité de la vie est un peu maigre.

Malgré ces lacunes, le groupe socialiste acceptera le crédit sollicité parce que nous ne voulons pas entraver le processus et la gestion de la révision du PAL."

M. Pascal Wicht (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le réexamen périodique du plan d'aménagement local est non seulement une obligation légale, conformément à la LATeC, mais aussi et surtout une nécessité. Nécessité d'abord, car l'urbanisation croissante de notre territoire communal impose de nous interroger périodiquement sur le développement que nous voulons donner à notre ville et sur l'héritage urbanistique que nous entendons léguer aux générations futures. Les conséquences des orientations définies par le PAL perdureront bien au-delà des 15 à 20 ans pendant lesquelles ce document sera en vigueur.

Nécessité également, car les grandes orientations sur lesquelles Fribourg doit fonder son développement futur viennent d'être redéfinies par le plan directeur de l'agglomération et par la révision du plan directeur cantonal.

Nécessité finalement, car tout évolue : nos habitudes de vie, notre façon de nous loger, de nous déplacer, de consommer, également notre vision du monde, nos préoccupations à l'égard de l'avenir.

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

Il est ainsi indiscutable que le plan d'aménagement local doit lui aussi évoluer pour se mettre au diapason de l'évolution du monde et de la société. Nous devons faire face aujourd'hui à des défis qu'il n'était pas forcément possible de prévoir dans les années 1980 quand le PAL actuellement en vigueur a été conçu. Il s'agit aujourd'hui de nous doter de l'outil qui nous permettra de surmonter ces défis.

Cependant, le groupe UDC regrette l'absence d'une planification financière pour l'entier du programme de révision en lieu et place d'un financement en plusieurs étapes. Cela aurait notamment eu le mérite d'une certaine transparence. Nous regrettons aussi que le message ne soit pas plus précis quant à l'utilisation de ce crédit de 200'000 francs. Quelle part de ce crédit constitue le coût du mandat de l'aménagiste chargé du projet ? Quelle part constituent d'autres frais ? Lesquels ? Telles sont les questions auxquelles nous souhaiterions que le Conseil communal apporte des réponses.

Ces considérations étant faites, la majorité du groupe UDC s'est exprimé en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude pour la révision générale du PAL."

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit :

"Je ne reviendrai pas sur les aspects financiers qui ont déjà été largement évoqués et qui, compte tenu des montants en jeu, restent relativement secondaires en comparaison de l'enjeu que représente le plan d'aménagement local. Notre groupe approuvera cette dépense. Outre l'obligation légale, il s'agit aussi de disposer d'un outil indispensable.

Nous ne serons peut-être pas aussi sévères que M. C. Allenspach au sujet des objectifs définis pour le territoire communal, mais nous regrettons néanmoins un manque d'ambition dans certains domaines, en particulier ceux de la mobilité douce et du transfert modal. Nous déplorons aussi que le processus légal cantonal actuel dénie au législatif communal la compétence d'approbation de ces plans. Nous sommes l'un des derniers cantons de notre pays où le débat démocratique ne s'étend pas jusqu'à ce niveau pourtant directement intéressé par cet outil, puisqu'il s'agit d'un instrument au mains de la Commune. Non, chez nous, l'autorité d'approbation ,c'est le Conseil d'Etat.

Nous souhaitons la poursuite de la large consultation qui a été menée jusqu'à présent. Elle est aussi un moyen d'obtenir un large consensus et d'éviter des oppositions avec leurs conséquences inéluctables et les retards qu'elles entraînent pour l'approbation des documents. La Ville en sait quelque chose avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. Un point méritera une attention et un soin particuliers. Il s'agit de la coordination avec le plan directeur de l'agglomération. Ce sera délicat et difficile, car ce plan directeur, quoique approuvé, devra être revu de manière drastique. Mais, il se peut que la conjonction des deux processus donne l'occasion à la Ville de jouer un rôle moteur dans l'ensemble et d'atteindre des objectifs qui ont été sous-évalués au niveau de l'agglomération. Il est possible qu'ainsi l'ensemble de ce processus d'agglomération soit amélioré pour qu'une fois nous ayons la chance de disposer d'un outil qui soit reconnu par la Confédération et ainsi d'obtenir des subventions complémentaires. Notre centre cantonal urbain en a plus que besoin, si l'on en croit ce qu'a récemment rapporté la presse."

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Comme l'a relevé M. J. Bourgknecht, cette demande ne porte que sur l'octroi d'une autorisation de dépenser 200'000 francs pour la poursuite des études pour le PAL. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de l'aménagement du territoire. Comme il s'agit d'un message financier, nous nous attendions à y trouver des informations financières et notamment un prébudget à l'appui de ce crédit de 200'000 francs. Que trouvons-nous dans ce message de plus de dix pages ? En grande partie, des généralités sur ce qu'est un PAL, sur le contenu du PAL, sur les dispositions légales et seulement deux pages sur le processus en cours.

Donc, aucun élément financier. Où est le budget ? Quels en sont les postes ? Combien coûteront les plans ? Les études ? Quels seront les honoraires des mandataires ?

En fait, il s'agit de la seconde phase. L'on ne nous rappelle même pas que la première phase a déjà coûté 175'000 francs. Comme l'a relevé l'UDC, il n'y a pas de planification financière. Comme le PDC, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres précédant le vote de ce jour. Nous ne savons donc absolument pas si ces 200'000 francs sont bien ciblés pour le travail qui doit être réalisé. C'est fort décevant.

Toutefois, comme tous les intervenants précédents, le groupe libéral-radical ne s'opposera pas à cette dépense, car nous ne voudrions pas freiner ce processus de révision. Si une nouvelle requête nous était soumise, nous aimerions qu'elle soit beaucoup mieux étayée que celle-ci."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, constate avec satisfaction que tous les groupes sont favorables à l'octroi de ce crédit d'étude. La plupart des idées qui ont été exprimées dans ce Conseil l'ont aussi été au sein de la commission de l'Edilité. Pour éviter de prolonger inutilement le débat, je ne reviendrai pas sur ces éléments pour simplement les répéter.

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Les remarques émises à l'instant par Mme A. de Weck revêtent évidemment une importance certaine. Si la Commission financière n'a pas relevé cet aspect des choses de manière aussi détaillée, c'est que les informations dont elle disposait n'étaient pas suffisantes pour aller dans ce sens-là. En d'autres termes, pour l'instant, il s'agit d'une option qu'on peut qualifier de principe et qui ne modifie pas le préavis que nous avons donné."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie les porte-parole des groupes qui, tous, ont annoncé accepter le crédit demandé, indépendamment des observations faites.

Sur le fond, le Conseil communal se doit de respecter les dispositions légales cantonales. Cela n'empêche pas de procéder à une large consultation, du reste voulue par cette même législation, dans le cadre de cette révision du PAL. Elle se poursuivra – pour répondre à

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

M. G. Bourgarel – dans le même sens que jusqu'à présent. Pour ce qui est de l'information au Conseil général, je répète ce que j'ai dit en séance de la commission de l'Edilité. Nous allons étudier comment informer au mieux le Conseil général, tout en respectant le cadre légal.

Cela dit, les réflexions et/ou remarques qui ont été émises aujourd'hui, notamment par M. C. Allenspach et qui portaient pour certaines un peu plus sur le fond et le contenu du PAL, seront prises en considération dans le cadre de nos réflexions futures, sur la base du procès-verbal de la séance de ce soir.

Au vu de la mise en place de l'Agglomération, ce travail – s'est notamment demandé M. B. Baeriswyl – est-il utile et indispensable ? La réponse est clairement oui. Légalement, nous avons l'obligation de réviser notre plan d'aménagement local. De nombreuses communes de l'agglomération sont d'ailleurs en train de le faire. C'est le cas de Villars-sur-Glâne, de Granges-Paccot, de Corminboeuf, d'Avry-sur-Matran ... La plupart des communes le font. C'est essentiel, parce que le plan directeur de l'agglomération n'interdira pas – bien au contraire – aux communes de disposer de leur propre plan d'aménagement local. Mais il est indispensable qu'il y ait une cohérence entre ces deux instruments, d'où la déclaration que j'ai faite tout à l'heure, à savoir que le mandataire, ou plus exactement les mandataires, puisqu'ils seront plusieurs, du processus de la Ville devront veiller à se coordonner au mieux avec les démarches entreprises au niveau de l'agglomération. L'une des solutions possibles serait de choisir pour ces deux opérations le même bureau qui traiterait du plan directeur de l'agglomération et du plan d'aménagement local de la Ville. On assurerait ainsi au mieux cette cohérence.

Qu'en est-il du premier crédit de 175'000 francs ? Comme je l'ai déjà déclaré en entrée en matière, il subsiste, à ce jour, un solde de 50'239 francs. Pourquoi ne pas présenter un budget plus détaillé ? Il me semble fort rare que lorsque l'on sollicite un crédit d'étude, on puisse fournir un devis très détaillé. Par définition, il s'agit d'une estimation. Si nous avions voulu disposer d'un budget détaillé, nous aurions dû procéder à un appel d'offres. On nous aurait alors sans doute reproché comme prématurée une telle démarche avant le feu vert de principe du Conseil général. C'est pourquoi nous avons procédé de la sorte. Le montant de 200'000 francs nous semble tout à fait réaliste. Si par hasard tel ne devait pas être le cas, nous reviendrions avec une demande de crédit complémentaire devant votre assemblée.

Je vous prie d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est présenté par le Conseil communal.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 27 avril 2009

Octroi d'un crédit d'études de 200'000 francs pour la révision générale du plan d'aménagement local (suite)

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 77 voix, sans opposition, mais 3 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 44 du 17 mars 2009 ;
- le rapport de la commission de l'Edilité ;
- le rapport de la Commission financière

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 200'000 francs pour la poursuite des études (seconde phase) en vue de l'établissement du dossier de révision générale du plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg.

Article 2

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un référendum facultatif conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 27 avril 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL"

Séance du 27 avril 2009

8. Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation

Rapport de la commission spéciale

Discussion générale et entrée en matière

Mme Sandra Daguet, présidente de la commission spéciale, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La commission spéciale chargée d'examiner l'affectation et l'utilisation du Werkhof s'est réunie le 31 mars 2009 pour examiner le message concernant la mise à disposition de ce bâtiment sous forme d'un droit de superficie et la participation financière de la Commune à sa réhabilitation. Je tiens, en premier lieu, à remercier ses membres, le personnel de l'administration, ainsi que M. G. Baechler, Président de l'Association Werkhof-Frima qui ont répondu à toutes nos questions, de même que M. A. Pillonel pour la rédaction du procès-verbal. La commission a approuvé, par 9 voix sans opposition, mais 2 abstentions, le projet du Conseil communal qui prévoit l'octroi d'un droit de superficie à l'Association Werkhof-Frima, ainsi qu'une participation financière conditionnée de la Commune de 1,5 million de francs pour assurer la transformation du bâtiment. Notre commission s'est efforcée principalement d'examiner si ce projet répond aux critères d'opportunité et de besoins, critères, à notre sens, pleinement remplis. En effet, ce programme permettra en premier lieu d'utiliser un bâtiment pour l'heure vide et dénué de toute affectation, situé dans la Basse-Ville de Fribourg.

Ensuite, l'Association Werkhof-Frima fournira ainsi un toit à la maquette reconstituant le Fribourg du XVIIe siècle, d'après le plan Martini. Peut-on imaginer plus bel écrin pour ce projet qu'un tel édifice sis dans les quartiers historiques ? Cette maquette contribuera, à n'en pas douter, à renforcer l'attractivité touristique de notre cité et à susciter chez ces citoyens un regain d'intérêt pour son histoire.

Enfin, le Werkhof rénové offrira un cadre pour les services du SPE, créateur de la maquette, pour les activités des associations de quartier et surtout pour les centres de loisirs et Maison de quartier, menacés de devenir des 'sans domicile fixe' suite à la résiliation par l'Etat de Fribourg du contrat de bail de la Vannerie.

Notre commission considère que la Commune ne prend pas de risque financier avec ce projet. En effet, d'une part, la participation financière de la Ville est conditionnée à la réalisation complète du budget d'investissement et d'autre part, la Commune n'est pas impliquée dans l'exploitation et la gestion proprement dites du projet.

Le principal souci des membres de la commission se rapporte à l'ACLF, l'Association des centres de loisirs de Fribourg, dont les dysfonctionnements flagrants ont été relevés par des membres de la commission. Cependant, il a été décidé de ne pas préteriter tout le projet de la réhabilitation du Werkhof pour ces raisons. En effet, quels que soient ces dysfonctionnements, il n'appartient pas à notre commission d'en juger. Mais il serait par exemple plus opportun de conditionner la subvention 2010 à l'ACLF, si le Conseil communal n'a pas véritablement pris en main ce problème d'ici là. En outre, cela ne remet pas en cause l'utilité et la nécessité du travail fourni par les centres de loisirs et Maison de quartier. Notons enfin que ce ne sera pas l'ACLF qui gèrera l'exploitation du bâtiment, mais l'Association Werkhof-Frima.

D'autres préoccupations ont été exprimées, auxquelles des réponses concrètes ont été apportées. Concernant le bruit, des études ont

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

été effectuées et les normes seront respectées. Pour ce qui est de la cafétéria, la deuxième version du projet ne prévoit plus une véritable cafétéria qui pourrait faire concurrence aux nombreux établissements publics du quartier, mais un espace d'accueil qui offrira quelques tables et un automat à boissons.

A propos de la pérennité du programme du SPE, les services du SPE ont signalé à l'Association Werkhof-Frima leur intention de poursuivre leurs activités autour de la maquette, même au-delà de sa réalisation finale.

Une demande de complément d'informations a été formulée dans notre commission au sujet du droit de superficie. Nous souhaiterions en effet que ce droit de superficie, une fois préparé, soit présenté au Conseil général à titre informatif.

Ainsi, la commission constate que le second message apporte des réponses à la plupart des questions et remarques formulées par les conseillers généraux lors du premier passage de cet objet en ces lieux. Citons notamment le respect des normes Minergie et diverses études pour analyser les impacts du bruit.

Compte tenu de tout ce qui précède, c'est un préavis largement favorable que la commission spéciale donne à ce projet. Elle décide d'accorder sa confiance à l'Association Werkhof-Frima pour la réalisation et l'accomplissement de ce beau projet qui jouit d'un fort soutien dans les quartiers de l'Auge et de La Neuveville. Elle vous prie d'en faire de même."

Rapport de la commission de l'Edilité

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

"Lors de sa séance du 6 avril 2009, la commission de l'Edilité a décidé, à l'unanimité des 9 membres présents, d'autoriser le Conseil Communal à mettre à disposition, sous forme d'un contrat de droit de superficie, le Werkhof au bénéfice de l'Association Werkhof-Frima. La commission de l'Edilité autorise de ce fait l'utilisation d'un montant de 1'500'000 francs pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Elle demande cependant que la Commune étudie la possibilité de réduire la durée du droit de superficie au minimum légal de qui est de trente ans. Le motif de cette requête est le doute quant à la pérennité de l'Association et la crainte que le Service pour l'Emploi ne quitte les locaux à l'achèvement de la maquette Frima. Qu'il soit cependant clair, cette observation ne veut en aucun cas remettre en cause ce projet.

La commission de l'Edilité demande également qu'un concept général soit mis en place pour limiter les nuisances nocturnes. Elle prend également acte que la desserte par les transports publics sera améliorée le soir grâce à une intervention de la Commune auprès des TPF.

La commission de l'Edilité prie encore les promoteurs du projet de respecter la toute dernière version des normes Minergie. Il faudra poser des installations de chauffage susceptibles d'évoluer et de passer, le moment venu, à d'autres techniques plus respectueuses de l'environnement.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

D'une manière générale, le second message présenté par le Conseil communal a été considéré comme bien fait et répondant aux remarques émises par le Conseil général lors du renvoi du premier projet. La mixité des fonctions est garantie. La participation financière de la Ville est limitée à 1,5 million de francs sur un projet de l'ordre de trois millions de francs. La Ville ne prend pas de risque, puisqu'elle retrouvera son bâtiment, si le financement total n'est pas assuré dans les deux ans.

En conclusion, la commission de l'Edilité veut que ce projet aille de l'avant. Bien que consciente des difficultés de trouver le financement, elle veut encourager l'Association Werkhof-Frima.

C'est donc à l'unanimité que la Commission de l'Edilité recommande à tout le Conseil général de voter oui à ce projet."

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La perspective de redonner vie au Werkhof dans un contexte de participations largement ouvertes et de respect environnemental est évidemment attrayante. Il faut souligner le mérite des personnes qui travaillent à la concrétisation de cet objectif.

Les aspects juridique et financier du projet contenu dans le message n° 10 bis soulèvent toutefois des problèmes importants.

Le droit distinct et permanent accordé sans rente superficielle est présenté en page 5 du message de manière sommaire ; la durée de cinquante ans ne comporte aucune explication ni justification. Dans ce domaine et à moins d'une analyse sérieuse, il n'apparaît pas justifié d'engager la Commune dans cette voie pour un demi-siècle.

Les aspects financiers ne relèvent pas de choix indiscutables. Si une contribution financière de la Ville à l'aménagement d'un bâtiment dont elle est propriétaire est normale, l'engagement se fait selon un calendrier qui condamne le projet. Selon l'option retenue dans le projet d'arrêté, le financement sera finalisé dans un délai maximum de deux ans sinon le projet sera abandonné. L'Etat a émis une promesse mais a précisé qu'une éventuelle subvention ne pourrait être octroyée que durant la prochaine législature, c'est-à-dire que rien n'est prévu dans les deux ans à venir. Sur cette base, les contraintes financières ne sont pas assurées.

D'autres questions restent en suspens. Qu'en sera-t-il en cas de déficit d'exploitation ? Quelles sont les dispositions contenues dans l'acte de droit distinct et permanent ? Celles-ci doivent être connues au moment de financer l'aménagement du Werkhof. Il ne suffit pas que le représentant du Conseil communal affirme que lorsque l'acte aura été rédigé, il sera soumis, pour information, à la Commission financière.

En conclusion, à la majorité de ses membres, la Commission financière propose le renvoi du projet relatif à la mise à disposition du Werkhof sous forme d'un droit de superficie et à une participation financière à sa réhabilitation."

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Rapport de la minorité de la Commission financière

Mme Béatrice Ackermann-Clerc, membre de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport de minorité ci-après :

"Dans sa séance du 2 avril 2009, la Commission financière a examiné attentivement le message n° 10 bis, concernant la mise à disposition du Werkhof sous forme d'un droit de superficie et une participation financière à sa réhabilitation. Sur les dix membres présents ce soir-là, six se sont prononcés pour le renvoi du message, quatre soutiennent ce projet. Ces quatre membres sont co-signataires du rapport de minorité suivant :

Depuis son incendie en 1998 le Werkhof est resté sans vie, dans une rue peu animée, un quartier de transit certes mais aussi un îlot désertique entre le quartier de l'Auge et celui de La Neuveville, proche du terrain vague des Services industriels. Si sa réfection en fait un bâtiment esthétiquement présentable, il n'en reste pas moins, en l'état, un point mort, une coquille vide.

Un bâtiment qui, s'il demeure inoccupé, risque de se détériorer, années après années et les importantes réfections suite à son incendie, les sommes consacrées à sa rénovation, perdues. Un gaspillage inadmissible.

Pour rappel, ce message a été renvoyé, parce que des questions restaient encore sans réponse.

Par ce message n° 10 bis, le Werkhof peut redevenir un lieu fréquenté

En abritant tout d'abord la maquette Martini, attraction touristique qu'il n'est plus utile de présenter et qui saura attirer, comme elle l'a fait à la Foire de Fribourg, tous les amoureux de notre cité et de son histoire.

La garantie offerte par l'Association Werkhof-Frima, repose non seulement sur la présence de la maquette mais aussi sur un engagement à trouver une autre vocation à ce lieu si nécessaire.

Ensuite, le Werkhof peut devenir la Maison de quartier de la basse ville, puisque l'Etat a décidé d'affecter les locaux de la Vannerie à une autre cause et que son centre de loisirs sera dès la fin de l'année, à la rue.

Que dire de l'intérêt des activités proposées puisqu'elles réunissent jeunes et personnes âgées pour des repas et des activités qui renforcent précieusement les liens intergénérationnels ?

Les associations y trouveront aussi un local pour leurs activités, toujours utiles, et elles en sont demandeuses, nous le savons : la commanderie de Saint-Jean, par exemple, avec ses locaux vétustes est fort souvent sollicitée par les associations de quartier.

En résumé ce projet représente sur le plan financier :

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Une économie sur le long terme parce que les locaux seront entretenus et que la rénovation prévue est de qualité, tenant compte des normes Minergie. Une plus-value pour les commerces de la basse ville, nous le savons : un franc consacré à la culture représente cinq francs de gain, sous diverses formes.

Sur le plan social :

- *un lieu de vie, une Maison de quartier vivante et attractive, pour toute la basse ville,*
- *un projet soutenu par Agenda 21, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable de la ville.*

Sans risque financier puisque ce n'est que lorsque que le financement total sera assuré que la Ville déliera sa bourse. De plus, si l'Association, dont le SPE fait partie, interrompt son contrat avant les cinquante ans, délai prévu par le droit de superficie, le Werkhof reviendra à la Commune, sans remboursement des investissements faits par l'Association. Enfin, l'association Wekhof-Frima assure la gestion du bâtiment et, cela va de soi, les déficits d'exploitation.

Certes, l'Etat met quelques bémols sur l'agenda prévu. Nous connaissons bien le principe des plans financiers annuels puisque nous les pratiquons : le Canton peut sans problème inscrire cette somme dans ses projections. Il est essentiel de constater que nous répondons à leurs exigences.

Si nous renvoyons ce message, ne nous leurrions pas, l'eau de la Sarine pourra couler très longtemps sous les ponts, avant que d'autres intéressés, aussi fiables que le SPE, ne se présentent à la porte du Werkhof. Ne bradons pas nos bijoux de famille, et soyons satisfaits qu'un édifice tel que le Werkhof trouve preneurs et puisse s'ouvrir à une vocation citoyenne.

La minorité de la Commission financière que je représente, soutient ce message et vous prie d'en faire autant !"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, s'exprime au nom du Conseil communal.

Situation de l'ACLF

"Dans le cadre de ce débat d'entrée en matière, il me semble nécessaire de vous donner quelques informations complémentaires sur la situation de l'ACLF.

En préambule, le Conseil communal rappelle que l'Association des centres de loisirs de Fribourg (ACLF) a pour but de favoriser, par l'exploitation de trois centres de loisirs - au Schoenberg, au Jura et en basse ville -, le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange, l'expression et la solidarité, dans un objectif général de prévention. Les centres sont ouverts aux enfants, aux adolescents et à l'ensemble de la population. La Ville de Fribourg participe de manière importante à son financement. Elle est représentée au sein du comité.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

À la suite de certaines difficultés en 2006 déjà, le Conseil communal a signé avec l'ACLF un contrat de collaboration pluriannuel, valable jusqu'au 31 décembre 2008. Ce contrat fixait des objectifs financiers et stratégiques, basés sur la charte fondamentale et les statuts nouveaux de l'Association du 15 novembre 2005, documents élaborés par un groupe de travail conjoint, à la demande et avec l'approbation du Conseil communal.

Ce contrat prévoyait également, durant la dernière année de sa validité, un processus d'évaluation commun, dont une partie essentielle était un rapport d'auto-évaluation établi par le comité de l'ACLF, celui de la Ville, et une négociation entre les deux partenaires dans le but de signer une nouvelle convention avant le 31 décembre 2008.

Lors de l'assemblée générale de l'ACLF de juin 2008, la proposition de transformer l'Association en fondation a été refusée de justesse, ce qui a entraîné la démission de la majeure partie du comité. Un nouveau comité a été mis sur pied en juillet, mais il apparaissait rapidement qu'il ne serait pas en mesure de livrer dans les délais à la Ville de Fribourg le rapport d'auto-évaluation sur les trois années écoulées.

D'un commun accord il a alors été décidé de ne pas renouveler la convention pluriannuelle au 1^{er} janvier 2009, mais de profiter d'une année de transition pour réfléchir de manière approfondie aux structures et au fonctionnement de cette Association avant de signer une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2010-2012.

Le 30 septembre 2008, le nouveau comité de l'ACLF a transmis au Service Culture et Tourisme, compétent pour mener les négociations au nom de la Commune, son rapport d'auto-évaluation. Après deux séances de travail communes les 4 novembre et 18 décembre 2008, le Service Culture et Tourisme a transmis au comité de l'ACLF, le 30 janvier 2009, sa prise de position écrite et argumentée concernant l'évaluation de la Ville du contrat de collaboration 2006-2008. Sur sept objectifs annoncés dans le contrat, le Service Culture et Tourisme a estimé que quatre objectifs étaient atteints, un était partiellement atteint et deux n'étaient pas atteints, dont la professionnalisation du fonctionnement de l'Association et des centres.

Parallèlement à la rédaction de son rapport d'auto-évaluation, le nouveau comité de l'ACLF avait mandaté en juillet 2008 une psychosociologue afin de croiser les points de vue des anciens et des nouveaux membres du comité, axés sur la professionnalisation des structures de l'ACLF, à l'aide d'une série d'interviews. L'analyse de ces entretiens est parvenue au Service Culture et Tourisme en deux étapes : par un bilan intermédiaire, le 18 décembre 2008 et par le rapport final, daté du 27 février 2009.

Ce processus d'évaluation terminé, les deux partenaires ont constaté d'un commun accord, sur la base du rapport d'auto-évaluation de l'ACLF du 30 septembre 2008, de l'évaluation du Service Culture et Tourisme du 30 janvier 2009 et du rapport « regards croisés » du 27 février 2009 que :

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

- *les principes fondamentaux, la mission et les axes prioritaires pour les centres de loisirs tels que fixés par la charte du 15 novembre 2005 ont été suivis et remplis à satisfaction pendant ces trois ans. Sur le terrain, les centres remplissent ainsi correctement leurs tâches. En revanche,*
- *la faiblesse structurelle de l'Association pénalise cette dernière de manière accrue depuis le début de son existence et contribue à un manque de visibilité du travail effectué dans les centres.*

Afin de remédier à cette situation, la présence active d'une direction professionnelle de l'ACLF est requise de part et d'autre, mais dans un contexte financier actuel qui exclut toute augmentation de la subvention de la Ville de Fribourg. Situation fort délicate...

Il fallait donc innover et chercher des solutions nouvelles.

C'est dans ce contexte que, au nom du Conseil communal, le Service Culture et Tourisme a pris la liberté de contacter REPER, association fribourgeoise issue en 2006 de la fusion entre Release et la Lifat, en vue d'examiner la possibilité d'intégrer les centres de loisirs comme un secteur à part entière de REPER et de leur fournir ainsi une direction professionnelle et une structure administrative compétente. REPER est actif depuis de nombreuses années en ville de Fribourg, mais aussi dans le reste du canton. Son but est la promotion de la santé et la prévention. Une intégration des centres de loisirs de la ville aurait tout son sens, parce qu'elle comblerait d'une part les lacunes administratives de l'ACLF, et créerait aussi des synergies sur le terrain, dans l'intérêt des usagers des centres.

Suite à des signaux positifs du comité de REPER, le Service Culture et Tourisme a demandé au comité de l'ACLF, en date du 10 mars 2009, d'examiner cette opportunité en vue d'un changement de structure au 1^{er} janvier 2010.

Suite à des signaux positifs du Comité de REPER, le Conseil communal a décidé d'examiner la possibilité d'octroyer un mandat de prestations à l'Association REPER pour la reprise des centres de loisirs dès 2010. L'ACLF a répondu favorablement à cette proposition.

Le Conseil communal, par le Service Culture et Tourisme, continuera d'accompagner activement les centres de loisirs afin qu'ils trouvent une solution structurelle pérenne, dans l'intérêt de la politique socio-culturelle, des usagers des centres et de l'ensemble de la population de notre ville.

Je peux déjà vous dire que des délégations des deux comités, ACLF et REPER, se rencontreront prochainement. Voilà la situation de l'Association ACLF à ce jour !

Encore un mot sur les rapports entre le Centre de loisirs / Maison de quartier de la basse-ville et l'Association Werkhof-Frima, qui elle, s'engage dans le projet Werkhof-Frima, et non pas ACLF.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

La Maison de quartier payera un loyer annuel de 6'000 francs par an pour ses locaux à l'Association Werkhof-Frima et s'occupera de la gestion des locaux associatifs pour Werkhof-Frima, prestations de services – estimées à environ 8'000 francs.

Pour la Maison de quartier de la basse ville, il est vital que le projet Werkhof démarre. Une situation transitoire pourrait certes être trouvée pour deux à trois ans mais malheureusement la Commune n'a pas d'autres locaux à mettre à disposition dans les bas quartiers pour le centre de loisirs. Cela signifierait alors la disparition de la Maison de quartier de la basse-ville, berceau des centres de loisirs de Fribourg.

Je compte donc sur votre soutien à ce projet."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, ajoute ce qui suit :

"Je remercie les trois Présidents des commissions qui ont examiné ce message, ainsi que la représentante de la minorité de la Commission financière, de leurs rapports circonstanciés. Au nom du Conseil communal, je me réjouis que deux des trois commissions préavisent favorablement cette proposition. Comme une trentaine d'entre vous ont examiné cet objet en commissions, je ne relèverai que l'un ou l'autre points sans répéter tout ce qui a déjà été dit à ces occasions ou qui figure dans le message. Je rappelle simplement que ce message est un message bis, pour lequel l'entrée en matière est d'ores et déjà acquise. Par ce message, qui répond aux remarques émises à l'époque, le Conseil communal vous prie en fait de prendre les deux mêmes décisions que lors du premier message :

- 1. l'octroi d'un DDP à l'Association Werkhof-Frima en vue de la réhabilitation du bâtiment du Werkhof ;*
- 2. l'octroi d'une participation financière de 1'500'000 francs à ladite Association pour cette réhabilitation. Il s'agit d'une participation forfaitaire – je pèse sur ces termes de 'participation forfaitaire' –, puisque ce ne sera pas la Commune, mais bien l'Association qui sera maître d'œuvre des travaux et assumera le risque d'un éventuel dépassement.*

Ces deux décisions sont en outre conditionnées au financement global du projet par l'Association.

Quels changements ce message apporte-t-il par rapport au premier ? Le programme architectural a subi plusieurs modifications pour tenir compte des demandes du Conseil général. C'est ainsi que le projet a été entièrement revu par le bureau d'architectes mandaté par l'Association, qui a en particulier introduit les normes Minergie et les mesures d'insonorisation afin de protéger de manière optimale le voisinage. Il en est résulté une hausse des coûts initialement prévus de 3'740'000 francs dans la première version à 4'300'000 francs. Compte tenu des moyens financiers à sa disposition et des subventions envisageables, l'Association, au vu de ces chiffres, a décidé de redimensionner le projet et de ne plus occuper que deux niveaux du bâtiment, le rez-de-chaussée et le premier étage et non plus la totalité de celui-ci. En revanche, les activités prévues à l'intérieur restent les mêmes. Quant au coût prévisible des travaux, il est de 2'990'000 francs.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Tout à l'heure, il a été fait allusion à la durée du droit de superficie. En fait, la proposition de la Commune d'arrêter la constitution du DDP pour une période cinquante ans se réfère à la pratique usuelle qui se fonde sur la durée normale d'amortissement d'une construction immobilière. Les cinquante ans correspondent donc à cette période. Si l'on devait octroyer un droit de superficie pour un terme plus rapproché, les conséquences en seraient pour l'Association qu'elle devrait amortir son investissement plus rapidement et qu'elle aurait plus de difficultés à obtenir des banques un intérêt hypothécaire favorable.

Pourquoi le Conseil communal vous invite-t-il aujourd'hui à accepter cet arrêté ? Du point de vue financier – je commence par cet aspect des choses en raison de la position de la Commission financière – la Ville ne prend aucun risque. En effet, l'article 4 de l'arrêté prévoit expressément que 'le versement ne sera effectué que lorsque les garanties financières des partenaires et sponsors seront prouvées et que le 100 % du financement sera finalisé dans un délai maximum de deux ans.'. Cet article prévoit en outre que le projet serait abandonné, si ces conditions ne devaient pas être remplies. Au vu de la déclaration du Vice-Président de la Commission financière au sujet de la subvention de l'Etat, j'aimerais simplement souligner que l'on peut fort bien imaginer que le Canton s'engage, dans ce délai de deux ans, à verser sa contribution, même si le versement se fera ultérieurement. Cela ne remettrait pas en cause le contenu de cet article 4. Lors des débats de la commission de l'Edilité, M. G. Baechler, Président de l'Association, a déclaré ce qui suit : 'Certains se sont inquiétés du fait que par exemple l'Etat ne versera pas immédiatement une subvention. Dans cette hypothèse, la BCF s'est dite prête à avancer l'argent dans l'attente du versement de la subvention.'. Dès lors, il m'apparaît que les garanties sont données, y compris en ce qui concerne la subvention de l'Etat.

Indépendamment de cette garantie inscrite à l'article 4 de cet arrêté, il convient de souligner que ce projet constitue une opération financière particulièrement favorable pour la Commune. En effet, la solution du droit de superficie permet à la Ville de ne financer qu'environ 50 % de l'investissement global, qu'elle ne sera pas amenée à prendre le cas échéant d'éventuels dépassements de devis et qu'enfin elle ne participera pas aux frais d'exploitation qui seront entièrement à charge de l'Association. En outre, cette solution permet à l'Association de bénéficier d'une participation de la LoRo, alors que ce ne serait pas le cas si la Ville était elle-même maître d'œuvre. En d'autres termes, une solution purement communale coûterait, à l'évidence, davantage à la Ville.

Dans ces circonstances, le Conseil communal est d'avis qu'il faut faire confiance à l'Association et lui donner une chance de réussir. La décision de principe de la Commune, donc du Conseil général, est une condition sine qua non pour trouver les fonds manquants auprès des privés qui ne se détermineront que s'ils savent que le propriétaire du bâtiment soutient la démarche. Il serait, dans ce sens, pour le moins surprenant que par un nouveau renvoi, l'on coupe l'élan d'une Association et de cette initiative que l'on pourrait dire du type partenariat public privé. On prendrait alors le risque de voir ce bâtiment demeurer vide de nombreuses années durant. Aucun autre projet concret n'existe actuellement pour cet édifice.

Si ce projet se réalise, notamment du fait de la présence de la maquette Frima, il aura un attrait incontestable que ce soit pour les écoles, l'ensemble de la population et le tourisme. En outre, les activités des centres de loisirs, quelle que soit la structure juridique de ces derniers, ont impérativement besoin de nouveaux locaux en basse ville suite à la résilia-

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

tion par l'Etat de la convention de mise à disposition de la Vannerie. Ce projet permettra aussi la réhabilitation d'un édifice important du patrimoine de notre cité. C'est un produit de l'Agenda 21. Il a surtout – c'est fondamental – le soutien des associations de quartier et de l'économie. Quant à la maquette Frima, elle a connu un grand succès auprès du public chaque fois qu'elle a été exposée.

En conclusion, je tiens à remercier les membres de l'Association, et en particulier son Président M. Baechler, les représentants des associations de quartier – je salue en particulier la présence à la tribune de l'ancien président de l'Association de quartier de La Neuveville qui a été très actif au sein du comité de l'Association Werkhof-Frima – de l'enthousiasme et du dynamisme dont ils ont fait preuve pour redonner vie à cet édifice, ce qui – tout le monde en est conscient – n'est pas une tâche facile.

Je vous prie d'accepter cet arrêté."

Rapport du groupe UDC

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC ne s'oppose pas par principe au message n° 10 bis concernant la mise à disposition du Werkhof sous forme d'un droit de superficie et une participation financière à sa réhabilitation, mais regrette que d'importants points de détail ne soient pas encore finalisés avec les partenaires, les associations et futurs locataires de lieux. Force nous est en effet de constater que les garanties financières n'offrent pas toutes les sécurités souhaitées. Nous en voulons pour preuve que toutes les participations, à lire les documents disponibles, sont soit volontairement 'gonflées', soit douteuses. A titre d'exemple, citons le cas de la LoRo qui a remis en question sa participation de 300'000 francs et la réduirait aujourd'hui de moitié en la destinant exclusivement à l'Association Werkhof-Frima. La subvention de l'Etat apparaît plus qu'improbable, puisque rien n'est prévu dans sa planification financière jusqu'en 2011, soit au-delà du terme butoir du financement. En outre, la contribution des autres communes semble plus qu'incertaine en raison de la crise que nous traversons actuellement.

Nous relevons que la modification du projet a eu pour conséquence une hausse des coûts de 560'000 francs, ce qui fait que le financement n'est plus tout à fait assuré.

Notre groupe constate aussi que le droit de superficie prévu court sur une trop longue durée. Ce point avait déjà provoqué quelques discussions lors de la séance du 27 novembre 2006. Quant à la commission de l'Edilité, elle a, à la quasi-unanimité de ses membres, accepté de revoir cette durée qui devrait être ramenée au minimum légal de trente ans.

Notre groupe s'est également intéressé à la mise à disposition gratuite des locaux. Nous trouvons que la participation de l'ACLF est faible, alors que l'investissement de la Commune est lourd. Nous souhaiterions dès lors que l'ACLF participe annuellement aux frais d'entretien du bâtiment.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Rapport du groupe libéral-radical

Le Conseil communal nous assure que le montant total de la participation communale ne sera débloqué que si le financement global de l'opération est assuré et prouvé dans un délai de deux ans. Dès lors, pourquoi soumettre une telle proposition au Conseil général, alors même que ce financement global ne pourra pas être réalisé dans ce délai de deux ans ? De notre côté, nous estimons que la Commune doit faire face à d'autres priorités. De ce fait, notre groupe, à l'instar de la Commission financière, et afin de ne pas être mis devant le fait accompli, estime prématuré de s'engager dans ce projet et propose, dans sa majorité, le renvoi de ce message."

M. Georges Gaillard (PLR) déclare ce qui suit :

"Au travers de sa participation aux travaux des trois commissions qui ont examiné le message n° 10 bis, notre groupe a pu se forger une opinion qui peut se résumer de la manière suivante. Il serait effectivement regrettable que les grandes surfaces offertes par le Werkhof restent plus longtemps inoccupées. Dans ce contexte, l'octroi d'un droit de superficie à l'Association Werkhof-Frima en vue de la réhabilitation de l'édifice nous paraît être une bonne solution. Par conséquent, il nous semble logique que la commission spéciale ait largement accepté ce message. Ensuite, d'un point de vue édilitaire, il est indéniable que des progrès ont été réalisés par rapport au message du 10 octobre 2006, en particulier dans les domaines du label Minergie et de la protection contre les nuisances sonores. A noter que ces améliorations ont comme corollaire une augmentation des coûts de quelque 500'000 francs, ce qui a conduit à réduire le programme architectural d'un tiers. La prise de position de la commission de l'Edilité, qui soutient également le projet, est donc tout à fait compréhensible.

Reste l'aspect financier qui, lui malheureusement, ne bénéficie pas d'un préavis favorable, puisque – vous l'avez entendu – la majorité de la Commission financière recommande le renvoi du message au Conseil communal. On peut certes regretter que l'aspect financier vienne mettre du sable dans les rouages, mais ce n'est pas la faute de la Commission financière, si l'Exécutif communal lui fournit les verges pour le battre. Prenez la page 4 du message où vous pouvez lire – cela a déjà été relevé : 'Le Conseil communal ne débloquera le montant total que si le financement global est assuré et prouvé. Le financement total du projet doit intervenir dans un délai de deux ans, sinon le projet sera abandonné.'. C'est clair, c'est net, c'est sans ambiguïté.

Or, le financement total de 2'990'900 francs à réunir d'ici à la fin du mois d'avril 2011 comprend, entre autres, une participation de l'Etat estimée à 250'000 francs, ainsi qu'une participation de la LoRo estimée à 300'000 francs. En ce qui concerne cette dernière, la lettre du 15 octobre 2007, figurant en annexe 2 du message, annonce que le don de la Loterie romande pourrait atteindre les 20 % de 800'000 francs, soit, si nous ne faisons pas d'erreur, 160'000 francs. Le Conseil communal nous expliquera sans doute comment il justifie la somme de 300'000 francs. Mais il y a plus ennuyeux : c'est l'avant-dernier alinéa de la lettre du Conseil d'Etat du 25 septembre 2007, figurant en annexe 1 au message, et qui dit :

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

'Une décision de notre part ne pourra être effective que lorsque le financement de l'investissement sera garanti. ... Nous vous rendons attentifs au fait qu'aucun montant n'a pu être retenu pour votre projet au plan financier 2008-2011. En conséquence, une éventuelle subvention ne pourrait vous être octroyée que durant la prochaine législature.'

Force est ainsi de constater que si l'on est un tant soit peu de bonne foi, il est presque exclu que le financement global soit assuré et prouvé dans le délai de deux ans, que le Conseil communal a lui-même fixé.

En conséquence, on nous demande ce soir de nous prononcer sur un projet qui devra, selon toute vraisemblance, être abandonné.

Mais, sait-on jamais, un mécène pourrait surgir tout à coup pour débloquer la situation ! Il est toujours permis de rêver. C'est pourquoi le groupe PLR a décidé, dans ce dossier, de laisser la liberté de vote à ses membres, donnant ainsi une chance à l'Association Werkhof-Frima, dont nous saluons le magnifique engagement, de réunir les fonds manquants dans le délai imparti."

Rapport du groupe PCSO

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture est satisfait. En effet, en 2006, il avait accepté d'entrer en matière sur ce projet, mais avait émis certaines craintes, parce qu'il avait constaté quelques lacunes et quelques imprécisions. Le message complémentaire les a, il faut bien le dire, quasiment toutes levées. Nous pouvons donc d'ores et déjà dire que nous accepterons ce crédit.

A l'intention de M. G. Gaillard, qui parle de 'mauvaise foi', j'aimerais juste faire une petite remarque. Il revient avec la question de la subvention cantonale et de l'hypothétique délai de deux ans pour boucler le financement de l'opération. La représentante de la minorité de la Commission financière nous a bien expliqué qu'il est possible de procéder par une annualisation de cette participation cantonale, même si le montant n'est pas prévu au départ dans le plan financier. De son côté, M. le Vice-Syndic nous a bien démontré que si cette opération d'annualisation n'est pas possible, la Banque cantonale de Fribourg est prête à avancer le montant de cette participation de l'Etat. Qui, dans ces conditions, est de mauvaise foi ?

Cela dit, j'en reviens au dossier lui-même. Nous sommes entièrement satisfaits de cet excellent message complémentaire. Nous avons en effet obtenu les réponses et surtout les mesures que nous avons demandées en matière d'énergie, de protection contre les nuisances sonores. Nous tenons à relever l'engagement de M. G. Baechler. Nous le remercions de la qualité de son travail.

Nous sommes aussi convaincus que ce programme de réhabilitation constitue une grande chance pour cet édifice médiéval qui se trouve à l'abandon depuis près de vingt ans. Cette opération permettra enfin de tirer parti des travaux de rénovation financés par l'ECAB suite au sinistre de 1998.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Rapport du groupe des "Verts"

Cette opération est une chance pour la Ville, pour le soutien à la formation, par le biais des activités du SPE. Ce sera un atout pour les associations de quartier, pour la culture de manière plus générale.

Pour ces raisons, le groupe chrétien-social/Ouverture se réjouit d'ores et déjà que l'Association Werkhof-Frima trouve dans le délai de deux ans le solde du financement nécessaire."

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

"Le groupe des 'Verts' approuve l'octroi de ce crédit et salue le message complet que nous avons reçu. Il est assez rare que nous le fassions pour que cela soit souligné. Ce projet est une chance à saisir pour la Ville. En effet, on se met à l'abri des risques financiers grâce à toutes les garanties qui nous ont été fournies. Quant aux incertitudes qui restent, elles pèsent, ma foi, sur les épaules de l'Association, mais pas sur celles de la Commune qui ne prend aucun risque. C'est une bonne affaire. En gros, nous avons le beurre, l'argent du beurre et même la fille du laitier, puisque nous conservons le bâtiment dans notre patrimoine. Nous faisons l'économie des charges d'exploitation. Nous avons enfin une affectation pour un immeuble dont nous ne savons que faire depuis bientôt quarante ans. Je vous rappelle que dans les années 1970, il avait été question d'implanter dans le Werkhof un théâtre. Une importante étude avait alors été menée, qui n'a eu d'autre utilité que de fournir de précieux relevés pour la reconstruction après l'incendie malheureux de 1998. Suite à toutes ces péripéties et aussi à l'échec du projet de la Fondation Miotte, le projet actuel est une solution inespérée et bien mieux adaptée à l'édifice que ce qui nous était proposé à l'époque.

Nous n'avons plus de raison de renvoyer à nouveau ce message. Nous saluons l'immense travail effectué. Bien sûr, il est toujours possible d'arguer de petits bémols (chauffage avec des pellets, ...) qui ne sont de loin pas suffisants pour torpiller ce projet.

Nous aimerions aussi que la Commune profite de la première année et des débuts de l'exploitation pour faire pression sur les TPF pour que ces derniers revoient sérieusement leur politique de desserte nocturne de la vieille ville, en fin de semaine en particulier. Cette remarque vaut également pour les autres quartiers touchés par des activités festives, sportives, culturelles ou autres. Je pense aux secteurs de Saint-Léonard ou de la rue de la Fonderie afin d'opérer enfin d'un véritable transfert modal pour les personnes participant à de telles activités nocturnes."

Rapport du groupe socialiste

M. Pierre-Alain Rolle (PS) déclare ce qui suit :

"C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance du message n° 10 bis. Du point de vue formel, nous relevons la bonne qualité de ce document et le fait qu'il contient un résumé en langue allemande. Nous constatons aussi que toutes les questions soulevées lors de la séance du 27 novembre 2006 ont été étudiées et que des réponses satisfaisantes ont été apportées à la plupart de ces questions. Le groupe socialiste apprécie que le programme ait été redimensionné et estime que la version bis convient mieux aux besoins et aux moyens de notre Ville. L'Association Werkhof-Frima a su gommer les points les plus faibles du premier projet et l'engagement communal qu'il nous est demandé d'approuver ce soir ne nécessite pas un sacrifice démesuré.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Il y a trop longtemps que le Werkhof est vide. La catastrophe de son incendie aurait peut-être pu être évitée, si la Commune n'avait pas laissé ce bâtiment à l'abandon. Depuis de très nombreuses années, le Werkhof, c'est une multitude d'apparitions éphémères et saugrenues dans le landerneau politique local. C'est un petit peu comme un monstre du Loch Ness qu'on agiterait dans notre basse ville. Il joue à cache-cache avec les Fribourgeois. Le groupe socialiste souhaite mettre enfin un terme à cette situation.

C'est dans cette optique qu'il a examiné le projet. La réduction du programme architectural, qui se limite aujourd'hui à l'utilisation de deux niveaux a permis de diminuer le nombre des partenaires et des utilisateurs potentiels, en donnant de fait une vocation beaucoup plus claire au bâtiment. C'est ce que demandait déjà en 2006 notre groupe. Avec ce projet, la Commune de Fribourg a la chance d'accroître considérablement le nombre de locaux destinés aux activités de jeunesse. Tous les conseillers généraux engagés dans les milieux associatifs connaissent l'importance d'une telle offre de locaux. C'est pour cette raison que le groupe socialiste défend fermement le projet Werkhof-Frima.

Pour ce qui est du bâtiment lui-même et de son impact sur le quartier, nous prenons note que lors de la séance de la commission spéciale, les promoteurs et le représentant du Conseil communal se sont formellement engagés à respecter les caractéristiques essentielles du projet et à ne pas le dénaturer, quel que soit le montant des fonds finalement trouvés. C'est particulièrement important en ce qui concerne les mesures Minergie, ainsi que la qualité de l'isolation phonique de l'édifice. Le groupe socialiste regrette toutefois que le Conseil communal n'ait pas jugé bon d'augmenter la desserte de bus durant la journée.

Nous prenons également note que le SPE s'est engagé à faire don de la maquette à l'Association Werkhof-Frima. Nous regrettons cependant que les conditions de gardiennage et les réelles possibilités de visites de la maquette restent extrêmement floues. Le groupe socialiste souhaite que l'accès de la population à cette maquette soit également garanti en dehors des heures d'ouverture du SPE. Il prie le Conseil communal de s'engager dans ce sens.

Nous nous réjouissons également de la mise à disposition de nouveaux locaux pour les activités de jeunesse. Nous remercions Mme M. Genoud-Page des explications qu'elle vient de nous fournir sur la situation de l'ACLF.

Nous sommes en revanche déçus des réponses données par les promoteurs quant à la gestion du bruit inhérent aux activités de jeunesse ou associatives. En effet, les problèmes de cohabitation ne semblent pas avoir été envisagés par les partenaires du projet. Il serait intolérable pour le parti socialiste que les activités du SPE empêchent la tenue d'activités de jeunesse ou d'activités associatives, sous prétexte de gênes sonores. L'investissement communal qui nous est demandé n'a de sens que si les activités des jeunes et des associations peuvent se développer sereinement dans les nouveaux locaux. Le groupe socialiste demande que les promoteurs en tiennent compte dans leur règlement de maison et que le Conseil communal veille aux intérêts des jeunes et des associations.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Le groupe socialiste se rallie à la proposition de la commission de l'Edilité en ce qui concerne la durée du droit de superficie. Il remarque que la partie financière du message aurait pu être améliorée. Toutefois, il ne comprend pas la position de la majorité de la Commission financière et s'interroge sur le sens qu'aurait un nouveau renvoi du dossier. Nous constatons que le risque financier pour la Commune est nul, puisque la participation de la Ville ne sera engagée que si le restant des fonds est trouvé.

Devant la difficulté réelle de trouver des fonds aujourd'hui, nous sommes convaincus qu'un engagement clair du Conseil général en faveur du projet permettra de lui donner enfin la crédibilité dont il a besoin auprès des mécènes. Notre geste est le premier. Il est indispensable. La remise en état et la réouverture à la population d'une aussi grande surface pour une somme de 1,5 million de francs sont une chance à saisir.

Compte tenu de l'intérêt pour les jeunes et pour les associations, compte tenu de l'importance de donner une nouvelle vie et une affectation claire à ce grand édifice communal, compte tenu de l'urgence de donner une réponse claire et définitive à l'Association Werkhof-Frima, le groupe socialiste s'oppose totalement à la demande de renvoi et soutient massivement le projet qui nous est soumis."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Jean-Luc Bettin (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec l'attention requise le message complémentaire concernant la mise à disposition de l'Association Werkhof-Frima de deux niveaux du Werkhof et l'octroi par la Ville d'une participation financière unique de 1'500'000 francs. A une large majorité, il a décidé de soutenir cette nouvelle version et de s'opposer, en conséquence, à une demande de renvoi préalable. Il se rallie en outre au souhait de la commission de l'Edilité de limiter la durée du droit de superficie.

Nous constatons avec satisfaction que les lacunes et les incertitudes qui avaient justifié le renvoi du premier projet en novembre 2006 ont été levées et que les questions restées en suspens ont trouvé dans l'intervalle des réponses satisfaisant une majorité des membres de notre groupe. Le projet est notablement plus abouti que celui présenté il y a deux ans et demi.

Le groupe démocrate-chrétien salue l'enthousiasme et l'esprit d'initiative des personnes composant l'Association Werkhof-Frima et qui s'investissent pour l'aménagement de ce bâtiment propriété de la Ville, aujourd'hui vide et inutilisé. Refuser une nouvelle fois ce projet reviendrait à admettre cette situation malheureuse et à décourager toute initiative privée de ce type.

Avec ce bon projet, le Werkhof a l'occasion de devenir un lieu de culture, de rencontre et de travail utile à la ville. Quant à un renvoi, il signerait, selon nous, l'arrêt de mort du projet dans la mesure où l'on voit mal comment, dans de telles circonstances, l'Association pourrait rassembler le financement complémentaire.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Mis en perspective de la somme que la Commune devrait investir pour réaménager sans l'appui de partenaires privés ce bâtiment du Werkhof, le montant de 1,5 million de francs apparaît, par ailleurs, raisonnable, même si l'on aurait pu imaginer une réactualisation de cette somme compte tenu de la baisse du budget global. Relevons également que la Ville ne sera pas maître de l'ouvrage et ne prendra pas de risque financier, en tout cas pas directement. Dans cette même optique, la Commune ne devra en aucun cas s'engager à garantir de quelconque déficit d'exploitation à l'avenir.

Par une acceptation de l'arrêté qui nous est proposé – ce que le groupe PDC souhaite – le Werkhof renaîtra enfin de ses cendres."

Le Président constate : "La discussion générale continue, même si quasiment tout a été dit. Mais on continue."

Mme Sandra Daguet, Présidente de la commission spéciale, au vu des longues et nombreuses interventions précédentes, n'entend pas prolonger inutilement le débat. "Je vais simplement une fois encore vous encourager à accepter ce message et à faire confiance à l'Association Werkhof-Frima pour la réalisation de son projet."

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, se joint simplement aux propos de la précédente oratrice.

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, n'entend pas ajouter quelque chose, compte tenu de l'accueil chaleureux reçu par le préavis de la Commission financière. "Je note cependant avec quelque inquiétude la certitude formulée sous le vocable 'risque financier nul', même si je ne serai plus au Conseil général dans cinq ans, je vous donne rendez-vous à ce terme pour cet aspect des choses."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc, représentante de la minorité de la Commission financière, est fort satisfaite de constater que la majorité de cette assemblée semble apporter son soutien à ce projet.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

"Je tiens brièvement à remercier les porte-parole des groupes, en particulier de ceux qui suivent la proposition du Conseil communal. Les opinions sont faites. J'ai déjà donné quasiment tous les éléments de réponse dans ma présentation antérieure, notamment pour ce qui a trait au financement et au fait que la Ville ne court pratiquement aucun risque dans l'opération. Je ne reviens donc pas sur ces points.

Deux tout petits commentaires : nous avons évidemment pris note des observations émises, notamment au sujet du fonctionnement futur du bâtiment. Ces remarques seront transmises à l'Association, puisque c'est elle qui, en cas d'acceptation de ce projet et en cas de concrétisation de l'opération, devra mettre en place et assumer l'exploitation du bâtiment. Ensuite, une petite observation à l'intention de M. D. Gander. L'ACLF devrait-elle participer financièrement davantage à l'entretien de l'édifice ? Si on opte pour cette solution, nous nous retrouverons dans la situation du serpent qui se mord la queue. En effet, si l'ACLF s'acquitte d'une location plus élevée, ce sera finalement la Commune qui passera à la caisse, puisque comme vous le savez, c'est la Ville qui finance la quasi-

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

totalité des dépenses de cette Association. On risque alors de devoir relever la subvention allouée à l'ACLF ! Cette idée ne me paraît pas judicieuse. En revanche, l'Association Werkhof-Frima affinera son budget d'exploitation qui, pour l'instant, est un budget estimatif. Un important travail d'affinage devra donc encore être mené.

Je vous prie d'accepter ce projet qui est une chance pour la ville, en espérant qu'il ne sera pas mis en péril par un second renvoi."

Vote sur la demande de renvoi

L'entrée en matière étant acquise, il est procédé au vote sur la demande de renvoi.

La demande de renvoi est rejetée à une majorité évidente, conformément à l'article 53, alinéa 7 RCG.

Examen de détail

Article premier

M. Christian Felder, Président de la commission de l'Edilité, ne présente pas de proposition formelle de modification de cet article premier. *"C'est la minorité qui souhaite un raccourcissement de la durée du droit de superficie. C'est par souci d'objectivité que j'en ai fait état tout à l'heure."*

M. Christoph Allenspach, vice-président de la commission de l'Edilité, propose de ramener de cinquante à trente ans la durée du contrat de droit de superficie distinct et permanent, dans l'intérêt des deux partenaires, à savoir la Ville et l'Association Werkhof-Frima. Nous serons appelés prochainement à nous prononcer sur un autre droit de superficie dont la durée a été fixée de manière trop longue. C'est celui pour les abattoirs qui est de soixante-six ans. Si ce droit de superficie avait été fixé à trente-trois ans, il serait arrivé à terme, il y a déjà cinq ou six ans. Nous aurions pu alors le prolonger de quelques années, mais nous ne serions pas obligés, aujourd'hui, de racheter ce bâtiment, pour lequel le Syndicat des Bouchers dispose encore d'un droit de superficie pour quelque vingt ou trente ans. Ce rachat nous coûtera, sauf erreur, environ 2,5 millions de francs. Cet exemple est parlant.

Le Conseil communal affirme que la durée de cinquante ans est liée à la durée d'amortissement des travaux qu'entreprendra l'Association, mais en même temps, il se contredit lui-même, lorsqu'il précise, en page 4 du message n° 10 bis, que l'amortissement des frais financiers pour la Commune sera de 3 % par an. Cela signifie que cet amortissement sera achevé au bout de trente-trois ans, ce qui est beaucoup plus justifié. De son côté, le Président de l'Association Werkhof-Frima a affirmé qu'un droit de superficie sur trente-trois ans ne ferait guère de différence qu'un droit de superficie sur cinquante ans. L'Association accepterait un tel raccourcissement de la durée du DDP. Il convient d'ajouter que le budget d'exploitation du bâtiment ne prévoit aucun montant pour l'entretien. Aucun plan de refinancement n'est prévu sur la durée du droit de superficie prévue de cinquante ans. En ce sens, la Commune prend un certain risque, comme on a pu le constater il y a quelques années, lorsque la Ville a dû réinvestir une certaine somme pour les abattoirs.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Par prudence, je vous prie de limiter la durée du droit de superficie à trente ans, et non pas à cinquante comme prévu dans le message.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

"A l'instant, j'ai développé l'argumentation du Conseil communal, pour relever que cette durée de cinquante ans est usuelle pour l'amortissement d'investissements de rénovation et de transformation d'immeubles. En conséquence, si ce délai d'amortissement devait être réduit, il serait plus difficile d'obtenir un taux d'intérêt favorable auprès des établissements bancaires. Cela dit, le Conseil communal, même s'il maintient sa proposition, ne fait pas de cette question de la durée du DDP une affaire d'Etat, comme du reste l'Association elle-même. Si vous deviez suivre la proposition de M. C. Allenspach, cela ne mettrait pas du tout en péril l'entier de l'opération."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit :

"Le taux d'amortissement de 3 % par an, mentionné en page 4, correspond à l'amortissement obligatoire pour les 1,5 million de francs de la participation de la Ville de Fribourg. Ce taux ne concerne pas le taux d'investissement de la part des privés."

Vote

Opposée à la proposition du Conseil communal d'accorder un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de cinquante ans au bénéfice de l'Association Werkhof-Frima, la proposition de M. Christoph Allenspach de réduire cette durée à trente ans l'emporte par 62 voix contre 14.

Le présent article a dès lors la teneur ci-après :

"Le Conseil communal est autorisé à mettre à disposition,, sous la forme d'un contrat de droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de trente ans au bénéfice de l'Association Werkhof-Frima, le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment Werkhof, sans rente superficière."

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

M. John Clerc (PS) relève que les 100 % du financement devront être finalisés "dans un délai maximum de deux ans". "A partir de quand part ce délai maximal de deux ans ? Est-ce la date de ce jour ? S'agit-il de la date d'expiration du délai référendaire ? Il est évident que

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

cela peut changer les choses de quelques semaines, voire de quelques mois pour la fixation de cette durée maximale de deux ans.

Je déplore aussi que M. le Vice-Syndic n'ait pas répondu à la question de M. G. Gaillard qui souhaitait savoir comment il peut se faire que le message parle d'une participation de 300'000 francs de la LoRo, alors que celle-ci a promis une subvention de 20 % sur 800'000 francs, soit bel et bien 160'000 francs. Cette réponse nous ne l'aurons jamais. C'est regrettable, mais c'est comme ça."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que le délai maximal de deux ans commencera à courir dès l'entrée en force de cette décision, c'est-à-dire dès l'expiration du délai référendaire, pour autant bien évidemment que le référendum ne soit pas demandé.

Pour ce qui est de la subvention de la LoRo, le montant annoncé est une estimation faite non pas par le Conseil communal, mais bien par l'Association Werkhof-Frima. Cette participation n'est pas calculée forcément en fonction de ces 800'000 francs, mais en fonction de l'investissement total et en proportion entre le coût de la maquette et cet investissement total. Or, la lettre de la LoRo du 15 octobre 2007 a été rédigée en fonction de la première version du projet qui englobait également la réhabilitation des combles, contrairement au programme actuel. Ces faits impliquent peut-être une modification du pourcentage de la participation de la LoRo. C'est pourquoi l'Association a inscrit ce montant de 300'000 francs et non pas une somme de l'ordre de 150'000 à 200'000 francs.

M. Rainer Weibel (Verts) propose de modifier le présent article en portant le délai maximal pour finaliser les 100 % du financement de l'opération de deux à trois ans. En raison de la conjoncture économique très défavorable, il est aujourd'hui extrêmement difficile de trouver des fonds privés pour ce genre d'opération. Il est évident qu'au cours des années 2009 et 2010, il sera extrêmement ardu de trouver des fonds privés. Si nous voulons véritablement que ce projet se réalise, un délai de deux ans est devenu trop court. En outre, nous venons de modifier de manière essentielle l'une des conditions de l'octroi du droit de superficie, puisque nous l'avons ramené de cinquante à trente ans. Cela signifie que de nouvelles discussions seront nécessaires avec ces promoteurs et cette Association. Sauf erreur de ma part, pour toutes les opérations de ce type concernant les infrastructures sportives, nous avons fixé des durées de nonante-neuf ans. De ma vie, je n'ai encore jamais vu un droit de superficie limité à trente ans, même si j'accepte volontiers la décision prise par la majorité d'entre vous. L'exemple qui nous a été cité prouve en effet que l'intérêt de la Ville est de fixer des délais de droit de superficie plus brefs. Toutefois, d'un autre côté, pour l'Association, cela signifie qu'il sera encore plus difficile de trouver des mécènes. Partant, du moment que votre première décision a été prise, il faut allonger la durée pour permettre le financement total de l'opération de deux à trois ans, dans l'espoir qu'en 2011 ou 2012, la situation économique soit plus favorable.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, tient à préciser que ce délai de deux ans pour assurer la totalité du financement de l'opération a été inscrit en pleine entente avec le comité de l'Association Werkhof-Frima et en particulier avec son Président, M. G. Baechler. Pourquoi ? "M. Baechler souhaite lui-même un délai relativement court. Ce projet est en gestation depuis un certain temps. Le

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

soufflé risque, s'il dure trop longtemps, de retomber. L'enthousiasme était très grand au départ. Est survenue la décision de renvoi prise en 2006 – ce n'est pas un reproche, puisque le projet a été amélioré –, mais il en est résulté un allongement de la procédure. Pour que ce projet soit véritablement crédible, l'Association a la volonté de trouver très rapidement les montants nécessaires et de s'engager pour cette durée de deux ans. Elle part de l'idée que si l'on ne trouve pas les fonds nécessaires en deux ans, on ne les trouvera pas non plus en trois ans."

M. Rainer Weibel (Verts) retire sa proposition d'amendement au vu des explications données.

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 62 voix contre 9 et 7 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- les messages du Conseil communal n° 10 du 24 octobre 2006 et n° 10bis du 23 mars 2009 ;
- le rapport de la Commission spéciale;
- le rapport de la commission de l'Edilité ;
- le rapport de la Commission financière ;

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à mettre à disposition, sous la forme d'un contrat de droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de trente ans au bénéfice de l'Association Werkhof-Frima, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du bâtiment "Werkhof", sans rente superficière.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à utiliser le montant de 1'500'000 francs sur la rubrique 618.503.26 "Werkhof aménagement", inscrite en catégorie III du budget d'investissement 2009.

Séance du 27 avril 2009

Mise à disposition du Werkhof sous la forme d'un droit de superficie et participation financière de 1,5 million de francs à sa réhabilitation (suite)

Article 3

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 4

Le versement de ce montant ainsi que l'entrée en force du DDP sont conditionnés au financement global du projet Werkhof-Frima. Le versement ne sera effectué que lorsque les garanties financières des partenaires et sponsors seront prouvées et que le 100% du financement sera finalisé dans un délai maximum de deux ans. Si celui-ci ne devait pas être effectué, le projet sera abandonné.

Article 5

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 27 avril 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL"

(Applaudissements)

Pause

La séance est suspendue à 22.15 heures pour une pause. Les débats reprennent à 22.25 heures.

ooo

9. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge de la patinoire de Saint-Léonard

Rapport de la Commission financière

M. Michel Ducrest, Vice-Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le montant de 121'458,75 francs relevant d'une dépense imprévisible et urgente pour le remplacement de l'horloge centrale de la patinoire ne correspond pas à la totalité des frais de réparation ; ceux-ci se sont élevés à 331'855 francs, la différence résulte des contributions financières versées par les assurances.

Comme lors de chaque examen d'une dépense imprévisible et urgente, l'approbation sollicitée relève du passage obligé. La Commission financière a pris acte que des mesures ont été prises pour éviter la répétition d'un tel accident. Elle a également demandé que, compte tenu de la valeur de ces structures, le Conseil communal étudie la possibilité de

Séance du 27 avril 2009

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge de la patinoire de Saint-Léonard (suite)

confier le travail à une société privée. En cas d'accident, l'assurance responsabilité civile de cette société pourrait être actionnée par la Commune. La Commission financière a également rappelé au Conseil communal qu'il doit présenter, à la suite des propositions formulées lors de l'examen du projet bis de budget 2009, une étude sur les charges et profits financiers des clubs sportifs.

En conclusion, la Commission financière propose, à l'unanimité de ses membres, l'approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge centrale de la patinoire."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur des Sports, constate que tant le rapport du Conseil communal que celui qui vient d'être donné par le Vice-Président de la Commission financière sont exhaustifs. *"Permettez-moi d'émettre une seule remarque. Fort heureusement, cet incident qui s'est produit le soir du 4 septembre 2008 n'a entraîné que des dégâts matériels, parce que la manipulation malheureuse a été faite après les heures de patinage. Il convient de relever que les structures qui supportent l'horloge avaient fait l'objet, quelques semaines auparavant, d'un contrôle technique. Elles étaient parfaitement en ordre. Aucun risque de chute n'existait en temps normal. C'est uniquement en raison de cette manipulation qui est particulièrement délicate, faite seulement deux à trois fois par an, que la chute de l'horloge s'est produite.*

Comme l'a dit M. M. Ducrest, nous envisageons – ou à tout le moins nous allons étudier cette possibilité – de confier à une entreprise privée – sans doute celle qui nous livre l'installation – la manipulation de cette horloge centrale, quand elle s'avère nécessaire."

M. Marc-Antoine Gamba (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien a analysé ce point de l'ordre du jour avec attention et estime cette dépense nécessaire. Je me permets de vous donner quelques observations brèves qui ressortent de nos discussions. Nous espérons qu'à l'avenir, les manipulations d'installations de grande valeur par les services communaux soient faites avec toutes les précautions requises. A titre personnel, permettez-moi de citer M. A. Ogi qui s'exprimait, le mois passé, à l'auditorium Joseph Deiss à l'Université de Pétrolles à l'occasion du jubilé de la Croix-Rouge fribourgeoise : 'Les sportifs peuvent gagner, les sportifs peuvent perdre, mais chaque sportif doit respecter son adversaire.'. N'est-ce pas fort juste et n'est-ce pas valable aussi pour nous ?"

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit :

"Tout en regrettant de devoir palier un défaut d'assurance – fort heureusement corrigé pour l'avenir –, le groupe de l'UDC accepte cette dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge centrale de la patinoire de Saint-Léonard. Cette horloge a permis d'enregistrer les excellents résultats réalisés par les 'Dragons' lors de la saison écoulée, dans l'attente peut-être d'afficher un jour des scores conduisant à un premier titre de champion suisse."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) annonce que le groupe socialiste approuve cette dépense imprévisible et urgente.

Séance du 27 avril 2009

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge de la patinoire de Saint-Léonard (suite)

M. Georges Gaillard (PLR) précise qu'à l'instar du groupe socialiste, le groupe libéral-radical approuve lui aussi cette dépense imprévisible et urgente.

Vote

Le Conseil général approuve, par 62 voix sans opposition, mais 2 abstentions, la dépense imprévisible et urgente de 121'458,75 francs pour le remplacement de l'horloge de la patinoire de Saint-Léonard qui figurera à la rubrique 913.314.00 "Patinoire communale – entretien par des tiers" du compte de fonctionnement 2008 de la Ville de Fribourg.

Motion d'ordre

M. Thierry Gachet (PDC) propose, compte tenu de l'heure avancée, de passer directement aux "Divers", en reportant les points 10 et suivants de l'ordre du jour à la prochaine séance. Nous pourrions ainsi également entendre dans des conditions normales le discours de clôture de l'année présidentielle.

Vote sur la motion d'ordre

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote sur la motion d'ordre qui est acceptée à une majorité évidente.

ooo

18. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 16, 17, 18 et 19 de Mme Regula Strobel (Verts) et de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal :
 - d'informer chaque année la population par le truchement du bulletin "1700" au sujet de l'entreposage des tablettes d'iode de protection contre les radiations ;
 - de distribuer ces tableaux d'iode, conformément à l'ordonnance fédérale en la matière ;
 - d'élaborer un concept efficace de protection contre les radiations "à la Tchernobyl" ;
 - d'obtenir au moins le rapport actuel de sécurité de Mühleberg, de s'informer de la situation de cette centrale et d'établir un concept de protection en cas de catastrophe ;

Frau Regula Strobel (Grüne) erklärt :

"Ab heute und bis zum 26. Mai 2009 erhalten jene, die gegen den unbefristeten Weiterbetrieb des Kernkraftwerks Mühleberg Einsprache eingereicht haben, Einsicht in weitere Akten, vielleicht auch in den neuen Sicherheitsbericht des Kernkraftwerks. Dieser ist der Öffentlichkeit nicht zugänglich.

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

Die Stadt Freiburg gehört nicht zu jenen, die weitere Informationen zu Mühleberg erhalten, weil der Gemeinderat keine Einsprache gegen den unbefristeten Betrieb von Mühleberg gemacht hat, obwohl er sich um die Sicherheit der Stadtbevölkerung kümmern müsste. Denn ein Unfall in Mühleberg würde die Bewohner Freiburgs massiv betreffen (Freiburg liegt in der Zone 2). Deshalb wurden ja im Jahr 2004 / 2005 auch an alle StadtbewohnerInnen die für diese Zone obligatorischen Jod-Tabletten verteilt.

Der Generalrat hat in seiner Sitzung vom 30. Juni 2008 der Resolution zugestimmt, die den Gemeinderat aufforderte, im Interesse der Stadtbevölkerung und aus Sicherheitsgründen Einsprache gegen den unbefristeten Betrieb des Kernkraftwerks Mühleberg zu erheben. Aber trotz der Resolution des Generalrates hat der Gemeinderat keine Einsprache erhoben.

Während der Gemeinderat nichts unternimmt, nehmen die Sicherheitsprobleme in Mühleberg zu: Die Risse im Kernmantel des Reaktors werden immer länger und tiefer – obwohl mit Metallklammern und zusätzlichen Verankerungen das Problem hätte gelöst sein sollen. Der neuste Sicherheitsbericht bleibt deshalb unter Verschluss.

Dem „Beobachter“ wurde allerdings der vertrauliche Bericht der Jahresrevision 2007 zugespielt. Dessen Ergebnisse sind sehr beunruhigend: Der tiefste Riss durchdringt den Kernmantel in Mühleberg zu mehr als zwei Dritteln: es fehlen nur noch 7 Millimeter bis der Riss durch den ganzen Kernmantel geht. Die Länge der Risse überziehen einen Viertel des Umfangs des Kernmantels. In den vergangenen 10 Jahren haben sich Länge und Tiefe der Risse verdoppelt.

Angesichts dieser Situation fordern die Grünen vom Gemeinderat, dass er mindestens die gesetzlichen Minimalvorgaben der „Verordnung über die Versorgung der Bevölkerung mit Jodtabletten (Stand 11.3.2003)“ einhält:

- *dass er die Bevölkerung der Stadt im 1700 jährlich darüber informiert, dass sie sich anlässlich des Sirentests auch versichern, wo die Jodtabletten im Haushalt gelagert sind (Art 7, Abs 3).*
- *dass sämtliche NeuzuzügerInnen innerhalb von 4 Wochen nach Zuzug Jodtabletten erhalten (Art 3, Abs 3). Auch jene Personen, die nach der Verteilung der Jodtabletten an alle Haushalte zugezogen sind, sollen mit den Tabletten versorgt werden.*

*Angesichts dieser Situation **ersuchen** die Grünen den Gemeinderat aber zusätzlich :*

1. *dass der Gemeinderat über die Verteilung der Jodtabletten hinaus ein taugliches Konzept entwirft, wie die Bevölkerung der Stadt vor Verstrahlung à la Tschernobyl geschützt werden kann.*
2. *dass sich der Gemeinderat mindestens bemüht, den aktuellen Sicherheitsbericht von Mühleberg zu erhalten, sich über die Situation von Mühleberg informiert und sein Schutzkonzept auf den schlimmsten Annahmen aufbaut.*

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

Die Grünen erwarten vom Gemeinderat, mit Mühleberg und seinen Sicherheitsrisiken nicht wieder ähnlich blind umzugehen, wie es der damalige Gemeinde- und Staatsrat mit der Deponie ‚Pila‘ gemacht hat. Auch damals hätte man schon wissen können, dass die Abfälle, die dort lagern, nicht so entsorgt werden können. Wir fordern den Gemeinderat auf, dass er nicht weiterhin die Augen schliesst und blind auf eine nächste – nicht nur ökologische Katastrophe zusteuert, deren Kosten wieder von Steuergeldern berappt werden, während die Profite des unbefristeten Betriebs von Mühleberg vor allem in private Taschen fließen.“

La décision quant à la transmission de ces postulats sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 18 de MM. Christoph Allenspach (PS), Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant au Conseil communal la présentation d'un concept de mobilité pour le quartier de Pérolles

M. Christoph Allenspach (PS) résume le postulat ci-après :

"Le Conseil communal présente un rapport concernant un concept général de la mobilité pour le quartier de Pérolles, en collaboration avec les organes de l'Agglomération. Le concept devrait également servir d'élément de base lors de la révision du plan directeur de l'Agglomération.

Le concept de la mobilité devra contenir notamment les éléments suivants :

- *une réflexion concernant la planification d'une branche du réseau RER fribourgeois sur la voie industrielle entre la Gare et le Plateau de Pérolles.*
- *une réflexion sur la conduite des lignes 5 et 7 du réseau urbain des transports publics.*
- *une réflexion sur la décharge du transport de transit sur les axes routiers principaux du Boulevard de Pérolles et de la Route des Arsenaux.*
- *la vision d'une planification d'un réseau entier de bandes cyclables ainsi que d'un service de prêt pour les cycles.*
- *des réflexions sur la planification de la protection contre le bruit.*

Le quartier de Pérolles, une zone urbaine très importante entre la Gare CFF et le Plateau de Pérolles avec un nombre élevé de logements, d'écoles, de surfaces de bureaux et de commerces se trouve dans une phase de développement importante, avec comme conséquence une densification du parc immobilier et des activités. Jusqu'à ce jour, cette évolution n'a pas fait l'objet d'une étude et de réflexions fondamentales sur les données de la mobilité dans le quartier et leurs conséquences sur le centre ville. Le Conseil communal est en train de réviser le plan d'aménagement local et donc également le chapitre de la mobilité ; les organes de l'Agglomération vont de leur côté retravailler les directives du plan général de la mobilité. Se poseront les questions de collaboration ainsi que de compétences de la Ville et de l'Agglomération. Leur partenariat sera plus large que celui entre la Ville et la CUTAF parce que l'Agglomération s'occupe, outre de la mobilité, des dossiers de l'aménagement et de

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

l'environnement. Cette zone urbaine importante est le noeud de différentes questions, notamment sur le RER. Une planification de la mobilité dans le quartier, en coordination avec les aspects de l'aménagement et de l'environnement, peut former un élément de base pour la planification bien au-delà du quartier. Une réflexion approfondie sur l'équilibre entre les besoins des habitants (qualité de vie, sécurité sur les routes), des pendulaires (emplois, formation) et des consommateurs (commerces, loisirs) servira également à l'élaboration d'un nouveau projet d'agglomération fédéral et donc à la demande de soutien financier pour les infrastructures telles que le RER et le réseau cyclable.

Le concept de la mobilité devra lui-même couvrir notamment les éléments suivants :

- 1. Die S-Bahn zwischen Bahnhof und Perolles-Ebene: Wie sind die technische Machbarkeit und die Kosten einzuschätzen ? Wieweit kann eine S-Bahn die grossen Ströme von Studierenden bewältigen und damit die bestehenden, überlasteten Buslinien entlasten ? Welche Möglichkeiten einer Weiterführung der Linie bis Marly bestehen ?*
- 2. Individueller Verkehr auf dem Perolles-Boulevard und der Zeughausstrasse / Wilhelm-Kaiser-Strasse: Die neue Zentrums-Entwicklung, u.a. die geplante Einbahn auf der Bahnhofstrasse und die Verdichtung an der Zeughausstrasse mit zahlreichen Wohnungen stellen die Frage nach einer Verkehrsberuhigung und einer neuen Führung des individuellen Durchfahrtsverkehrs im Perolles. Bestehen Möglichkeiten, den Transitverkehr zu reduzieren, die Hauptachsen Boulevard de Perolles und Zeughausstrasse durch Einbahn zu entlasten oder den Verkehr teilweise auf die Achse Giessereistrasse (Route de la Fonderie) – Midi-Avenue zu verlagern?*
- 3. Buslinien 5 und 7 des urbanen Netzes: An der Zeughausstrasse / Wilhelm-Kaiser-Strasse sind viele Wohnungen und Büroflächen entstanden. Welche Vorteile für die NutzerInnen entstehen, wenn die Linie 7, Cliniques, statt über den Perolles-Boulevard über diese Achse geführt wird? Kann die Linie 5 nach Villars-sur-Glâne statt über die Midi-Avenue über die Zeughausstrasse (bis Unterführung Cardinal) geführt werden?*
- 4. Velokonzept: Das Velo kann als Verkehrsmittel für SchülerInnen und Studentinnen wesentlich deren Mobilität erleichtern. Für die Sicherheit sind durchgehende und beidseitige Velo-Streifen auf den Hauptachsen nötig. Sind sie kurz- oder mittelfristig realisierbar? Welche Chancen der Effizienz bestehen für einen Gratis-Verleih von Velos zwischen dem Bahnhof und der Schulzone? Mit welchen Kosten ist zu rechnen?*
- 5. Bis 2017 werden vom Bund Massnahmen gegen die Lärmemissionen des individuellen und öffentlichen Verkehrs verlangt. Welche Massnahmen sind im Perolles-Quartier erforderlich?"*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

- n° 19 de Mmes Giovanna Garghentini Python (PS), Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) et Marie-Christine Dorand (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, demandant qu'une place Catherine Repond soit créée au Guintzet

Mme Giovanna Garghentini Python (PS) présente le postulat ci-après :

"Il y a 278 ans, après des mois de supplice, Catherine Repond, dite la Catillon, était brûlée sur la colline du Guintzet, là où se dressaient les fourches patibulaires, sur la partie saillante de la colline, proche du chemin de l'Observatoire (entre la route de la Broye et l'avenue du Moléson).

On dénombre entre 150 et 200 les victimes de cette justice arbitraire, entre 1500 et 1700. Les femmes seraient majoritaires à avoir avoué sous la torture, des actes qu'elles n'avaient pas commis ou aujourd'hui admis : homosexualité, prostitution, avortement.

Afin de poursuivre au niveau de la ville de Fribourg, le mouvement lancé au Grand Conseil par la motion demandant la réhabilitation de Catherine Repond, dite la Catillon, dernière femme brûlée en Suisse romande sous l'accusation de sorcellerie ; et en hommage à toutes les femmes victimes de violence qui ont subi des traitements inhumains ou dégradants et envers toutes les victimes innocentes de leur époque

1. *Nous demandons au Conseil communal qu'un endroit proche du lieu d'exécution de Catherine Repond, ou significatif de son passage à Fribourg, porte son nom*
2. *Nous demandons que le Conseil communal s'adresse au Conseil d'Etat afin qu'un groupe de travail (historien/ne, archiviste) se penche sur ce postulat en vue de la réalisation d'une plaque commémorative contenant des informations sur l'histoire de Catherine Repond et de son époque.*

Nous contribuerons ainsi à réhabiliter, sinon judiciairement mais du moins moralement, sa mémoire et celle de toutes les victimes de l'arbitraire, pour continuer à la faire à vivre en tant que figure symbolique, nous rappelant notre devoir de vigilance face à l'injustice, partout où elle sévit."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 20 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal un inventaire et un examen des bâtiments scolaires et administratifs pour qu'ils soient inscrits dans le programme de rénovation d'immeubles financé par la Confédération

Mme Cécile Thiémard (PDC) résume le postulat ci-après :

"Lors de l'inauguration du salon ENERGISSIMA, qui s'est clos ce dimanche 26 avril 2009, avec grand succès, M. M. Leuenberger, Conseiller fédéral, a parlé de rénovation comme thème actuel de la politique de la Berne Fédérale. En effet, le Conseil fédéral a décidé tout récemment que le programme de rénovation des bâtiments devra durer dix

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

ans. Ce programme de rénovation – géré par les cantons et financé par la Confédération sera un puissant moteur pour l'économie suisse. Le Conseil national vient d'accepter qu'une partie de recettes de la taxe CO² soit utilisée pour assurer le financement de ce programme de rénovation.

En décembre prochain, lors de la Conférence de l'ONU sur le changement climatique, la Suisse s'engagera pour que des objectifs contraignants soient adoptés à l'intention de tous les Etats pour l'après 2012. Indépendamment de cela, augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables reviennent à créer des places de travail et à diminuer notre dépendance au pétrole, donc à assurer notre approvisionnement en énergie. La Ville de Fribourg doit se prémunir face aux changements climatiques extrêmes possibles, en investissant dans l'isolation des bâtiments (autant pour les protéger contre les fortes chaleurs que du froid).

En conséquence, nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité d'établir un inventaire et un examen des bâtiments scolaires et administratifs, exhaustif, précis, complet dans le but de le déposer auprès des autorités fédérales afin que la Ville de Fribourg soit la première sur les rangs à toucher et à bénéficier des subventions fédérales via le canton dès 2010 ?"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 21 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal l'installation, dans les jardins et parcs publics, d'engins pour les adultes et les seniors

Mme Cécile Thiémard (PDC) résume le postulat ci-après :

"Lors de l'aménagement des places de jeu et des parcs publics de plein air en ville de Fribourg, on prévoit pour les enfants la pose d'engins destinés plus particulièrement aux petits enfants (toboggans, carrés de sable, maisonnettes, etc.) et de bancs pour permettre aux mamans ou accompagnants de s'asseoir et de surveiller leur progéniture.

Récemment vous avez pensé aux adolescents en installant un engin de skate, mais quand pensera-t-on aux seniors ? Il existe des engins d'extérieur adaptés aux seniors : pour assouplir les épaules, les hanches, pour muscler les jambes et les bras des personnes adultes. Dans un souci de santé publique, et pour tenir compte de la santé de tous les niveaux de la pyramide des âges, nous demandons que des engins pour adultes et seniors soient aussi installés dans les jardins et parcs publics. Le but est une meilleure qualité de vie dans nos quartiers."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 22 de MM. Pius Odermatt (PS), Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant un rapport sur l'extension et l'amélioration de la piste cyclable à la route du Jura

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt:

"Die Jurastrasse ist eine der von Autos meist befahrenen Verkehrsadern der Stadt, während der Langsamverkehr immer noch ungenügend entwickelt ist. Insbesondere der Radverkehr teilt stellenweise das Strassenrass mit dem motorisierten Individualverkehr (MIV).

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

Mit diesem Postulat wird der Gemeinderat aufgefordert zu prüfen, wie die Situation insbesondere stadteinwärts auf dem Abschnitt zwischen der Einzweigung der Route de la Broye und Kreisels Champ-des-Fontaines verbessert werden kann. Auf diesem Abschnitt, zwischen der Strasse und dem Trottoir, befinden sich nur ungefähr zehn Parkplätze, welche einem durchgängigen Radweg im Wege stehen."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 106 de M. Jean-Pierre Largo (PLR) relative aux aménagements de cheminements piétons réalisés par les services communaux

M. Jean-Pierre Largo (PLR) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après :

"Chaque année, une équipe de la Voirie exécute des travaux de génie civil. Il y a deux ans, il s'agissait de la réfection du trottoir de la route de la Singine ; l'an passé, d'un trottoir le long de la route Joseph-Chaley et cet automne du chemin reliant la route d'Arsent à l'escalier conduisant au Schoenberg. Je tiens à féliciter cette équipe du travail réalisé avec beaucoup de soin. Je vous prie de lui transmettre mes félicitations.

Un bémol toutefois ! Une fois de plus, les ingénieurs de la Commune ont oublié les chaises roulantes et les poussettes !

1. *Pourquoi n'a-t-on pas profité de l'occasion pour aménager, en parallèle à l'escalier, une rampe qui aurait permis aux chaises roulantes de passer de la route d'Arsent à la route des Kybourg, sans avoir à transiter par le carrefour du pont de Zaehringen ?*
2. *Ne serait-ce pas le moment d'intégrer les principes du développement durable chaque fois qu'on entreprend la réfection d'un ouvrage ?"*

Il sera répondu à cette question de la prochaine séance.

- n° 107 de M. Pius Odermatt (PS) relative à l'établissement d'un bilan après une année de mise en place des quatre parkings d'échange

Herr Pius Odermatt (PS) erklärt:

"Die vier Park&Rides sind am 31. März 2008 von der CUTAF bzw. der Stadt (wenn auf Stadtgebiet) in Betrieb genommen worden. Ziel der Park&Rides ist bekanntlich die Verlagerung des motorisierten Verkehrs von der Peripherie ins Stadtzentrum auf den öV. Eine 1. Bilanz, welche von den Herren Cudré-Mauroux, de Reyff und Bossens am 10. Mai 2008 u.a. der 'Liberté' vorgestellt wurde, fiel nicht gerade positiv aus.

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

Nach mehr als 1 Jahr möchte ich wissen, ob und wann die CUTAF bzw. die Agglo mit der Stadt zusammen einen Bericht erstellen und veröffentlichen wird, welcher unter anderem folgende Punkte umfassen sollte:

- *Analyse der Benutzung, bzw. Auslastung der 4 Parkplätze*
- *Auswirkung auf das Verkehrsaufkommen in der Stadt*
- *das Verhalten der Verkehrsteilnehmer*
- *die Zufriedenheit der Verkehrsteilnehmer und*
- *ein Massnahmenplan zur Verbesserung."*

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, relève que les données concernant la première année d'exploitation de ces quatre parkings d'échange ne sont pas toutes encore disponibles. Cette année d'exploitation vient en effet juste de s'achever. Il convient d'ajouter que ces parkings d'échange n'étaient pas les premiers à être aménagés et ne seront pas non plus les derniers. Comme M. P. Odermatt, nous avons effectivement pensé à tirer un premier bilan de l'exploitation de ces parkings. Comme vous le savez, la CUTAF est en état de dissolution, puisque cette semaine, l'assemblée des délégués devra prendre cette décision de dissolution de l'Association.

Dès le 1^{er} juillet, formellement, ce sera l'Agglomération qui reprendra le dossier. Si vous me permettez l'expression, nous "transmettrons le bébé" à l'Agglomération. En tout état de cause, le souci de tirer un bilan reste tout à fait présent dans l'esprit du Conseil communal, en tout cas pour les parcs d'échange qui sont sis sur le territoire communal. Il gardera cet aspect des choses également à l'esprit pour que le comité de l'Agglomération veuille à tirer un bilan.

M. Pius Odermatt (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 108 de MM. Pierre-Alain Rolle (PS), Pius Odermatt (PS), Claude Schenker (PDC) et Dimitri Sudan (PS) relative à la sécurité des piétons et en particulier des enfants dans le quartier d'Alt

M. Pierre-Alain Rolle (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"La semaine dernière, une fillette de dix ans a été renversée par un véhicule sur un passage piéton, en pleine ville de Fribourg. Il semble que cet accident n'ait pas eu de suites graves.

Cet accident s'est produit sur le passage piéton qui traverse le Varis, devant la Bibliothèque Cantonale et Universitaire. Le véhicule montait le Varis.

Bien que quelques mesures utiles aient été prises à l'occasion de la mise en œuvre du chantier du Centre professionnel, comme par exemple le remplacement de panneaux par des treillis qui laissent en principe une meilleure visibilité aux conducteurs qui abordent cette courbe, cet accident démontre que la sécurité n'est pas optimale dans cette zone.

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

De nombreux habitants du quartier d'Alt s'inquiètent du danger sur le chemin de l'école, et tout particulièrement au Varis. Les mises en garde de l'Association pour la défense des intérêts du quartier d'Alt sont restées lettre morte. La prochaine mise en service du parking du Centre professionnel augmentera fortement la circulation des deux roues et des quatre roues au Varis.

Il n'est pas correct que le thème de l'insécurité nous soit souvent seriné par les partisans d'un ordre social ferme, alors que les piétons, enfants et personnes âgées surtout subissent de plein fouet une insécurité quotidienne liée à la trop grande liberté dont jouissent certains utilisateurs de l'espace public, munis de véhicules motorisés. Les accidents sont une violence intolérable, d'autant plus quand ils touchent les enfants.

Dans ce contexte, ma question est la suivante : que comptent faire les autorités communales pour que cette insécurité routière cesse ?"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, répond comme suit :

"Comme tout le monde le sait, seuls les trains qui arrivent en retard sont signalés, tandis que le nombre de trains qui arrivent à l'heure n'est jamais donné. Entre 1982 et 2007, nous avons enregistré en moyenne annuelle 22,96 accidents impliquant des piétons sur l'ensemble du territoire de la ville. Il est clair que chaque accident est un accident de trop. Je ne prétendrai pas le contraire.

Dans le cas cité par M. P.-A. Rolle – que je ne connais pas en détail – nous pouvons que nous réjouir que cette enfant n'ait subi que des blessures superficielles. Contrairement à ce que laisse entendre le contenu de cette question, le quartier d'Alt n'a pas été oublié et la sécurité des piétons y a été très nettement améliorée, en particulier au Varis. Mais la perfection n'est pas de ce monde, comme la sécurité absolue n'existe pas.

Pour rappel et pour contredire l'allégation selon laquelle les requêtes de l'Association de quartier seraient restées lettre morte, je me permets de citer quelques actions entreprises au cours de ces dernières années. Un trottoir a été aménagé sur le côté droit du Varis entre la rue de Morat et l'école du Bourg. Le passage piéton à la hauteur de cette même école a été surélevé, sans oublier l'ajout d'un îlot central au même endroit. L'accès à la même école du Bourg a été rendu totalement piéton ; dès l'ouverture du chantier du Centre professionnel cantonal, le maître de l'ouvrage a aménagé un passage couvert.

Au haut du Varis, une autre surélévation a été réalisée. Toujours dans le cadre du chantier du Centre professionnel cantonal, des barrières ont été installées le long du trottoir à droite dans la montée. Comme l'a relevé M. Rolle, les palissades de chantier ont été remplacées par des grillages pour améliorer la visibilité des usagers. Il y a aussi lieu de relever qu'à grands frais, le carrefour de la Bibliothèque cantonale et universitaire a été entièrement modifié, sauf erreur en 2006. Le système de circulation et de parcage a été analysé et revu dans l'ensemble du quartier d'Alt. La conséquence de cette étude a été la mise en place d'une zone '30' ; c'était déjà en 2003. Le fonctionnement de cette zone '30' a fait l'objet, comme le prescrivent les directives fédérales, de plusieurs expertises. Des

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

dispositions ont été prises pour en renforcer le respect. C'est ainsi que des contrôles de vitesse ont été effectués, non seulement par les services communaux, mais aussi par la Police cantonale. A noter que les vitesses moyennes mesurées au Varis, avant même la mise en place des mesures que je viens de citer, étaient déjà largement inférieures à 50 km/h.

Vous aurez ainsi compris qu'à la question précise posée : 'Que comptent faire les autorités communales pour que cette insécurité routière cesse ?', je viens de vous répondre par ce qui a déjà été fait. Je compléterai ma réponse en vous assurant que la sécurité des piétons en ville de Fribourg est un souci constant du Conseil communal. Cette préoccupation se traduit dans l'action quotidienne des collaborateurs de la Commune, et en l'espèce des Directions des Ecoles, de l'Edilité et de la Police locale et Circulation. Je ne saurais accepter dès lors l'argumentaire de cette question.

Je n'en remercie pas moins son auteur qui me donne l'occasion de répondre aux déclarations faites lors de l'assemblée générale de l'ADIQA rapportées dans 'La Liberté' de ce jour. Je regrette qu'on y ait fait si peu cas de tout ce que nous avons réalisé jusqu'à ce jour ainsi que de la disponibilité dont ont toujours fait preuve les services communaux. Je vous épargnerai la liste des mesures, la liste des séances ou des dossiers qui ont été préparés ou discutés avec le comité de cette Association pour la défense des intérêts du quartier d'Alt. Bref, ce qu'a rapporté 'La Liberté' de ce jour me laisse songeur et quelque peu déçu. Mais, toujours positif, j'ai pu lire que le président de l'Association privilégiera la voie de la diplomatie. Nous voilà donc rassurés ! Nous pourrions continuer à chercher et à trouver ensemble des solutions plutôt que des problèmes. Ainsi, nous parlerons des trains qui arrivent à l'heure.

Toujours en me référant à l'article de 'La Liberté', j'en viens pour terminer à la 'pression' qu'entend exercer M. Rolle sur le Conseil communal. Eh bien, M. Rolle, je vous propose que cette pression vous la commandiez et que nous allions la boire ensemble."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) est en tout cas satisfait de cette invitation.

- n° 109 de Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) relative à la certification de Fribourg du label "Equal-Salary"

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime dans les termes ci-après :

"Dans un article de 'La Liberté' du 9 mars 2009, intitulé 'Label «Equal-Salary» – Fribourg pourrait être la première ville certifiée de Suisse', nous apprenons que Fribourg est la première ville qui pourrait être certifiée comme entreprise bonne élève en matière d'égalité salariale. Que la première phase de l'évaluation quantitative a débouché sur un résultat positif. Et que Fribourg pourra prendre part à la seconde étape, car elle répond à la condition qu'il n'y ait pas plus de 5 % de différence entre les salaires des hommes et des femmes.

Nous nous réjouissons de cette avancée,

- *d'abord par l'image positive que donne Fribourg sur ce thème (l'inégalité salariale est encore un fléau en Suisse et on chiffre en*

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

moyenne à 20 % l'écart injustifié entre les salaires des hommes et des femmes à compétence et expérience égales) ;

- *mais aussi parce qu'il en coûte à l'employeur lorsque l'employé mécontent entreprend une procédure qui aboutit. On se souvient du cas de l'employée de l'hôpital de Marsens et celui de cette Fondation fribourgeoise, qui comme le relatait dernièrement 'La Liberté' appliquait de manière discriminatoire la grille salariale de l'Etat et qui, dans cette procédure, a finalement perdu devant le Tribunal fédéral.*

Mme V. Goy Veenhuys, ancienne membre du comité 'Espace Femmes' est la créatrice de ce label qui fera encore parler de lui ces prochains temps et nous espérons vivement que d'autres entreprises – publiques ou non – rejoindront comme Fribourg le rang des futures villes certifiées 'equal-salary'.

Mes questions : la deuxième phase devrait être terminée. Où en est le Conseil communal dans ce processus ? Quand Fribourg sera-t-elle certifiée ? Une manifestation est-elle prévue à cette occasion ?"

M. Pierre Alain Clément, Syndic, répond comme suit à l'ensemble de ces trois questions.

Le processus est achevé. Nous avons obtenu le label "equal-salary". Enfin, un communiqué commun de l'entreprise qui nous a accompagnés dans ce processus et de la Ville sera prochainement publié.

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) est très satisfaite de cette réponse. "*Je n'en attendais pas autant.*" (Applaudissements)

- n° 110 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative au financement des mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare

Mme Antoinette de Weck (PLR) interroge comme suit le Conseil communal :

"Dans 'La Liberté' du 24 janvier 2009, nous pouvions lire que le feu était vert pour la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. M. de Reyff y déclarait notamment que la mise en sens unique est désormais acquise.

Même si le Conseil général n'a pas la compétence de décider ou non de ces mesures, il doit en revanche se prononcer sur le financement des mesures d'accompagnement et donc indirectement sur cette mise à sens unique. En séance du 27 septembre 2004, le Conseil général avait renvoyé au Conseil communal une demande de crédit de 700'000 francs pour ces mesures d'accompagnement.

D'où ma question : Quand le Conseil communal soumettra-t-il au Conseil général un nouveau message concernant ce crédit pour des mesures d'accompagnement ?"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, déclare ce qui suit :

"La décision de mise en sens unique de l'avenue de la Gare a été prise souverainement par le Conseil communal en mars 2004

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

déjà. Effectivement, la procédure a abouti, si bien que nous pouvons maintenant mettre en œuvre cette mesure. Comme nous nous y sommes engagés, nous mettrons évidemment en place les dispositions d'accompagnement.

Comme vous l'avez fort justement rappelé, le Conseil général n'a pas de compétence. En l'état, le Conseil communal lui non plus, puisque toutes les procédures ainsi que toutes les mises à l'enquête qui devaient l'être ont été faites. Les décisions ont été publiées. Aujourd'hui, nous avons ainsi la voie libre aussi pour ces mesures d'accompagnement.

La question qui reste ouverte – vous avez raison – c'est celle du financement de ces mesures d'accompagnement. En l'état, les Directions de l'Edilité et de la Police locale et Circulation en sont à la phase d'analyse de mise en œuvre de ces mesures. La question du financement est aussi en discussion, pour voir si nous avons les moyens d'assumer cette dépense par le biais de rubriques d'investissement existantes ou par des rubriques de fonctionnement également à disposition, ou bien si nous saisissons le Conseil général d'une demande de crédit d'investissement particulière. La réponse à cette triple question n'est pas encore acquise aujourd'hui. Une fois les conclusions des deux Directions tirées, il appartiendra au Conseil communal de prendre une décision sur la manière dont il procédera."

Mme Antoinette de Weck (PLR) remarque ce qui suit :

"Si je comprends bien, vous pensez avoir une voie pour entreprendre ces mesures d'accompagnement sans passer devant le Conseil général ! Cela, je ne vois pas comment vous pourriez le faire, puisque ces dépenses doivent être adoptées avec le budget."

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, précise :

"J'ai bien dit que nous ne savons pas encore si nous présenterons un message spécifique pour le financement de ces mesures d'accompagnement ou si nous les financerons par les rubriques existantes. Dans le budget, nous disposons de rubriques destinées au financement des mesures de modération du trafic, de réaménagements de routes. Des fonds sont là disponibles. Nous ne voulons pas inutilement déranger le Conseil général par la présentation d'un message si nous avons les moyens de financer l'opération par d'autres biais. (Murmures) Toutes les mesures d'accompagnement sont au bénéfice d'une décision définitive que ce soit les procédures de mise à l'enquête ou de publication de décisions. De plus, toutes ces mesures d'accompagnement ont fait l'objet de longues discussions et négociations avec les différentes parties intéressées, notamment les associations de quartier ou les milieux de protection des biens historiques. Je confirme qu'en l'état, le Conseil communal n'est pas à même de répondre précisément à la question de Mme A. de Weck de savoir si le Conseil communal présentera un message au Conseil général ou s'il financera cette opération par d'autres moyens."

Mme Antoinette de Weck (PLR) constate simplement qu'il existe ainsi des postes budgétaires surévalués, puisqu'on semble pouvoir y inscrire des dépenses non prévues. (Applaudissements)

Séance du 27 avril 2009

Divers (suite)

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, ne saurait laisser passer une telle allégation : *"Parler de choses qui ne sont pas prévues, alors qu'il s'agit d'un dossier traité par le Conseil communal depuis 2004 !"*

C. ALLOCUTION DE FIN D'ANNEE PRESIDENTIELLE

Le Président sortant prononce l'allocution ci-après :

"Merci, Danke schön, vielen Dank.

Je tiens à vous remercier pour cette année où j'ai eu l'honneur de présider le Conseil général de notre ville.

Il y a une année, je vous ai demandé d'être concis dans vos interventions afin que toutes les opinions puissent être émises sans avoir des réunions interminables. Nous y sommes presque arrivés et je n'ai dû qu'occasionnellement inviter l'un ou l'autre Conseiller général à raccourcir ses propos.

De l'huile dans les rouages ... Oui, c'est une image, mais dans la réalité, la tâche de Président du Conseil général est un exercice d'équilibriste car il doit être attentif à toutes les visions et sensibilités des partis politiques, mais aussi et surtout aux différences d'appréhension des situations entre le Conseil communal et le Conseil général.

Concernant cet aspect, je tiens à remercier M. le Syndic, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les Conseillères et Conseillers généraux avec qui j'ai eu de longues discussions, voire des séances de négociations où toutes et tous ont fait preuve de bonne volonté. Merci !

Pour respecter le qualificatif de «Président TGV» que certains journalistes m'ont attribué, je vais interrompre mon intervention en remerciant encore les membres du Bureau du Conseil général, tout le personnel de l'administration communale et tout particulièrement M. Pillonel, ainsi que les journalistes qui ont rapporté régulièrement les préoccupations, les réflexions et les décisions du Conseil général. Merci à vous tous !

J'adresse tous mes meilleurs vœux à la nouvelle Présidente." (Vifs applaudissements)

La séance est close. Il est 23.10 heures.

Fribourg, le 6 mai 2009 AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques MARTI

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI